

Procès-verbal

Ce procès-verbal reflète l'objectif et les résultats convenus lors de la 54^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE.

PROCÈS-VERBAL DE LA 54^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Table des matières

54-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour	3
54-2 Rapport du Secrétariat international	4
54-3 Rapport du Comité de Mise en œuvre.....	8
54-4 Rapport du Comité de Validation.....	11
54-5 Rapport de la Banque mondiale	14
54-6 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision	15
54-7 Rapport du Comité des Finances.....	19
54-8 Autres questions.....	20
Annexe A – Liste des mesures décidées à la 54 ^e réunion du Conseil d'administration....	21
Annexe B – Décisions du Conseil d'administration concernant les pays.....	23
Annexe C – Liste des participants.....	34

54-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour

La présidente du Conseil d'administration de l'ITIE, la très honorable Helen Clark, ouvre la 54^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE en souhaitant la bienvenue aux membres et aux observateurs à Oslo, pour la première fois depuis près de trois ans. Elle souhaite également la bienvenue aux Coordonnateurs nationaux, dont la réunion a eu lieu les 10 et 11 octobre 2022, avant la réunion du Conseil d'administration, qui assistent à celle-ci en capacité d'observateurs. Mme Clark souligne l'importance de la tenue de ces réunions et encourage la soumission de retours sur les résultats de la réunion avant les délibérations du Conseil d'administration et après l'approbation de l'ordre du jour.

Le projet d'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration est approuvé.

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'administration à la réunion du Conseil :

- Mike Anderson de Kosmos Energy, en tant que membre suppléant du Conseil d'administration remplaçant Matt Gobush qui est devenu un membre à part entière du Conseil d'administration suite au départ de Stuart Brooks, représentant le collège des entreprises ;
- Nick Cotts de Newmont Mining, en tant que membre suppléant du Conseil d'administration remplaçant Carlos Aranda et représentant le collège des entreprises ;
- Carl Watson du Département d'État des États-Unis, en tant que membre du Conseil d'administration remplaçant Kimberly et représentant le sous-collège des pays de soutien ; et
- Dani Kaufmann, en tant que membre du Conseil d'administration remplaçant temporairement Erica Westenberg.

La présidente fait part de sa gratitude aux membres du Conseil d'administration qui quittent le Conseil :

- Cielo Magno, représentant le collège de la société civile.
- Ruslan Baimishev, représentant le collège des pays de mise en œuvre.
- Taco Westerhuis et Sören Dengg, représentant le collège des pays de soutien.
- Stephen Douglas, représentant le collège de l'industrie.

Sont consignés les motifs d'absence des personnes suivantes :

- Fernanda Ávila
- François Gave
- Richard Morgan
- Erica Westenberg
- Matt Gobush

La présidente invite la Secrétaire d'État norvégienne aux affaires étrangères, Bjørg Sandkjær, à prononcer le discours d'ouverture. Mme Sandkjær souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration en Norvège, notant l'importance de discussions continues et de l'appui du gouvernement norvégien au programme de l'ITIE. Elle réitère l'engagement du gouvernement de la Norvège en soutien à la Norme ITIE et à sa mise en œuvre.

Avant l'ouverture de la réunion du Conseil d'administration, la présidente invite la coordonnatrice du collège des pays de mise en œuvre, la ministre Awa Marie Coll-Seck, à présenter un aperçu de la réunion des Coordonnateurs nationaux tenue les 10 et 11 octobre. La ministre Coll-Seck indique que la réunion des Coordonnateurs nationaux a réuni les représentants des pays de mise en œuvre afin qu'ils partagent leurs expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'ITIE. Elle observe que les pays de mise en œuvre souhaiteraient des réunions plus fréquentes de nature similaire et invite quatre coordonnateurs nationaux à faire part de leurs expériences aux membres du Conseil d'administration :

- Mohamed Lemine Ahmedou, Coordonnateur national de l'ITIE Mauritanie, partage [l'expérience des divulgations systématiques en Mauritanie](#).
- Pamela Morales, Coordonnatrice Nationale de l'ITIE Argentine, présente l'expérience de la déclaration assouplie et de la mise en œuvre adaptée en Argentine.
- José Jabalera, Coordonnateur national de l'ITIE Mexique, soumet des retours sur l'expérience du processus de Validation ITIE au Mexique.
- Jean-Jacques Kayembé, Coordonnateur national de l'ITIE RDC, présente des exemples [de déclarations thématiques sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle \(EMAPE\), les entreprises d'État et les prêts adossés sur des ressources consentis par la Chine \(Sicomines\)](#).

Les membres du Conseil d'administration saluent les présentations et demandent des clarifications au sujet de l'utilisation des données, des divulgations systématiques, de l'exploitation minière artisanale et des opportunités en matière d'échanges entre pairs parmi les pays travaillant sur des questions similaires.

54-2 Rapport du Secrétariat international

54-2-A Rapport d'avancement de la mise en œuvre

Mark Robinson présente le rapport d'avancement de la mise en œuvre couvrant les mois de juin à septembre 2022, notant qu'au cours de cette période, l'économie mondiale a continué de subir les pressions de la guerre menée par la Russie en Ukraine et de la poursuite de la pandémie de COVID-19. Il reconnaît les difficultés liées à l'instabilité politique ou aux conflits dans divers pays tels que l'Afghanistan, le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Guinée, le Mali, Myanmar et le Tchad, et présente les progrès réalisés par les pays de mise en œuvre dans la publication de leurs rapports respectifs. M. Robinson présente également des mises à jour sur le travail du Secrétariat relativement aux aspects thématiques de la Norme ITIE.

Mark ajoute que le gouvernement militaire du Myanmar, par le biais du ministre adjoint de la Planification et des Finances, avait informé le Secrétariat que le Conseil d'administration de l'État avait remanié le ministère de l'Électricité et de l'Énergie et modifié la notification concernant la formation du Comité directeur de l'ITIE Myanmar (le Groupe multipartite au Myanmar). Le Secrétariat répond en soulignant que le Myanmar demeure suspendu, réitérant les conditions que le Myanmar devra remplir avant que la suspension puisse être levée. La présidente lit une déclaration condamnant l'arrestation et l'incarcération de Vicky Bowman, directrice de Myanmar Responsible Business et ancienne ambassadrice britannique au Myanmar. Les membres du Conseil d'administration font remarquer que Vicky a vivement soutenu l'ITIE et que son

arrestation ne fait que confirmer les restrictions d'expression imposées à la société civile par le régime militaire. Il est convenu que le Secrétariat mène une évaluation du statut du Myanmar en tant que pays mettant en œuvre l'ITIE et qu'il en soumette un rapport au Conseil d'administration par le biais du Comité de Mise en œuvre, avec des recommandations actualisées fondées sur cette évaluation.

Mark Robinson présente une mise à jour du traitement accordé à un certain nombre de plaintes reçues par le Secrétariat au sujet de la Politique pour répondre aux préoccupations au sein de l'ITIE :

- Une plainte alléguant un acte de harcèlement à l'égard d'un membre du groupe d'organisations de la société civile (OSC) HEDA au Nigeria a été soumise au Secrétariat le 7 juin 2021. Mark Robinson note que cette affaire a été présentée au Groupe multipartite du Nigeria, conformément à la Politique pour répondre aux préoccupations au sein de l'ITIE. Après la levée par le gouvernement des charges pesant contre le représentant de l'OSC, l'ITIE Nigeria s'est engagée à prendre un certain nombre de mesures de suivi en vue de protéger l'espace de la société civile dans le pays. Le Secrétariat considère que cette affaire est close.
- Une plainte venant des OSC du Myanmar adressée au Conseil d'administration à propos de la conduite alléguée de TotalEnergies et de Chevron dans le pays a été communiquée au Secrétariat le 22 mai 2022. En l'absence de Groupe multipartite opérationnel au Myanmar, l'affaire a été examinée par le Comité de Gouvernance et de Supervision en juillet et août 2022, dont le résultat a été soumis aux parties prenantes concernées. Il est considéré que l'affaire est close.
- Une plainte au sujet des actes de Repsol au Pérou en réponse à un déversement de pétrole a été reçue le 5 juin 2022. Conformément à la [Politique pour répondre aux préoccupations au sein de l'ITIE, le Secrétariat a soumis l'affaire au Groupe multipartite du Pérou](#). L'affaire reste ouverte.

Mark Robinson indique que le traitement de ces plaintes a fait ressortir un certain nombre de lacunes dans la politique existante, particulièrement en ce qui concerne la portée du mandat de l'ITIE pour répondre à certaines plaintes et le processus de clôture des plaintes. Une demande a été soumise au Comité de Gouvernance et de Supervision afin qu'il revoie la politique et comble ces lacunes.

Les membres du Conseil d'administration remercient le Secrétariat pour son rapport exhaustif. Ils soulignent l'importance du rapport d'avancement de la mise en œuvre dans la présentation d'un contexte essentiel sur les questions et les opportunités en cours, et ont demandé au Secrétariat de continuer à mettre l'accent sur les questions émergentes, en plus d'un aperçu macroéconomique des questions en cours à l'échelle mondiale. Les points suivants sont soulevés :

- Les membres du Conseil d'administration saluent la mise en œuvre continue de l'ITIE en Ukraine face aux conditions de guerre, et font part de leur solidarité et de leur soutien à l'Ukraine.
- Des préoccupations sont soulevées au sujet de la lenteur des progrès en matière de divulgation des contrats dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. Les membres du Conseil d'administration reconnaissent que seulement un nombre limité de pays respectent actuellement certains aspects de [l'Exigence 2.4](#), notant que la plupart des groupes multipartites ne disposent pas de plans de travail opérationnels en vue de la conformité

et que très peu de pays divulguent des listes des licences actives et établissent la matérialité des contrats d'exploration. La société civile soulève des préoccupations quant au fait que seuls 3 pays ont réussi à compiler une liste de contrats actifs comme cela était exigé, sans quoi les pays ne peuvent pas vérifier les progrès réalisés (ou non). Les membres du Conseil d'administration indiquent qu'ils sont disposés à travailler en collaboration étroite avec les pays de mise en œuvre relativement aux divulgations des contrats pour s'assurer de l'utilisation des ressources disponibles avant l'engagement de ressources externes. Des propositions sont émises en vue d'élaborer des plans d'urgence si l'approche actuelle n'aboutissait pas aux résultats souhaités. S'agissant de l'Exigence relative à la transparence des contrats, le Secrétariat précise que 31 pays ont été évalués comme l'ayant pleinement satisfaite/ayant réalisé des progrès satisfaisants et 7 comme ayant dépassé l'Exigence. Il indique également qu'actuellement, au moins 14 pays créent des plans en vue de la publication des contrats ou sont sur le point de le faire. Le faible taux de conformité à cet aspect de l'Exigence 2.4 découle du manque de clarté quant à ce qui est exigé/encouragé/recommandé, ainsi que de l'insuffisance des ressources dont disposent certains groupes multipartites pour mener un exercice de cartographie complet. Le Secrétariat indique qu'il poursuivra ses efforts ciblés, la mise à jour de ses orientations, la conduite d'études internationales et nationales et la facilitation d'un apprentissage par les pairs par le biais de formations et de réseaux sur la transparence des contrats. Le Secrétariat note également qu'il encouragea une discussion plus approfondie du Conseil d'administration et des champions sur le sujet parmi les membres du Conseil d'administration de l'ITIE.

- Des préoccupations sont soulevées au sujet de la lenteur des progrès dans les divulgations systématiques dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. À l'instar de la transparence des contrats, les membres du Conseil d'administration soulignent la nécessité de travailler en collaboration plus étroite avec les pays mettant en œuvre l'ITIE afin d'intensifier les efforts en matière de divulgations systématiques des données ITIE. Le Secrétariat convient que davantage de progrès doit être réalisé dans les divulgations systématiques, notant qu'il accélérera les efforts déployés relativement à la stratégie sur les données couvrant la période de 2023 à 2025. Le Secrétariat soutiendra également les groupes multipartites sur l'élaboration de politiques nationales de divulgation et sur l'utilisation cohérente des normes sur les données.
- Les membres du Conseil d'administration demandent davantage de clarifications sur les questions en cours concernant la mise en œuvre infranationale et demandent que davantage de détails soient fournis dans les rapports subséquents.
- Les représentants de la société civile demandent une analyse plus approfondie des implications du COVID-19 sur les pays de mise en œuvre, constatant que les performances de nombreux pays se sont détériorées. Il est en outre suggéré de faire meilleur usage des données nationales dans les Rapport d'avancement de la mise en œuvre, afin de mieux illustrer les tendances de la mise en œuvre.

Mesures :

– Le Secrétariat devra mener une évaluation du statut du Myanmar en tant que pays mettant en œuvre l'ITIE, et en soumettre un compte rendu au Conseil d'administration par le biais du Comité de Mise en œuvre, avec une recommandation fondée sur l'évaluation.

– Le Comité de Gouvernance et de Supervision devra examiner la politique de soulèvement des préoccupations en vue de clarifier la portée et le mandat de l'ITIE relativement au traitement de certaines plaintes, ainsi que le processus de clôture de ces plaintes.

– Le Secrétariat devra envisager une nouvelle analyse des tendances sur les données des pays qui pourraient avoir des effets néfastes sur la mise en œuvre de l'ITIE dans les futurs rapports d'avancement de la mise en œuvre.

– Le Secrétariat devra fournir davantage d'informations sur la mise en œuvre infranationale dans les rapports d'avancement de la mise en œuvre subséquents.

Document du Conseil d'administration 54-2-B : Rapport d'avancement de la sensibilisation

Mark Robinson présente le rapport, fournissant une mise à jour du Secrétariat sur les activités de sensibilisation des pays et des entreprises et sur les développements au cours de la période de juin à octobre 2022. Il note l'avancement des efforts de sensibilisation déployés auprès des gouvernements du Chili, de la Jamaïque et de l'Australie. Il prend également acte des activités de sensibilisation ciblées auprès des parties prenantes en Afrique du Sud ainsi que de l'intérêt récent que portent les parties prenantes en Namibie à la mise en œuvre de l'ITIE.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les membres du Conseil d'administration demandent des clarifications sur les vérifications préalables concernant les cibles de sensibilisation des entreprises. Le Secrétariat est appelé à faire preuve de prudence dans ses efforts de sensibilisation des entreprises pour s'assurer que l'ITIE n'est pas engagée auprès d'entreprises participant à la guerre de la Russie contre l'Ukraine ou soutenant cette guerre. Le Secrétariat précise qu'il ne mène aucune action de sensibilisation auprès d'entreprises russes. Les activités de sensibilisation pour la période de 2020 à 2022 suivent la [Stratégie de sensibilisation](#) approuvée par le Conseil d'administration et mise à jour sur la base de l'évolution des circonstances. Le Comité de Candidature et de Sensibilisation prépare actuellement la nouvelle Stratégie de sensibilisation de l'ITIE pour examen par le Conseil d'administration lors de réunions subséquentes.
- Les membres du Conseil d'administration demandent des clarifications sur les efforts de sensibilisation auprès des États-Unis d'Amérique. Le Secrétariat note un ralentissement des progrès réalisés en matière de sensibilisation auprès des États-Unis en raison d'un certain nombre de problèmes, notamment le retard de l'examen par la Commission américaine des opérations boursières (SEC) des réglementations de mise en œuvre de la Loi Dodd-Frank 1504 (en lien avec la déclaration par projet).

Mesures :

– Le Secrétariat devra préparer une Stratégie de sensibilisation à jour pour 2023 et au-delà, en vue de la soumettre à l'examen du Comité de Gouvernance et de Supervision, en veillant à clarifier les cibles potentielles de sensibilisation des entreprises.

Rapport sur les conclusions et les recommandations provenant de l'évaluation indépendante – pour information

La présidente invite Mark à présenter un aperçu des conclusions et des recommandations provenant de l'évaluation indépendante. Mark constate que, préalablement à la réunion, le Conseil d'administration avait reçu un rapport de synthèse dans les dossiers des documents du Conseil d'administration, et que le rapport présente un bref aperçu du contexte et des résultats de l'évaluation. Ceci est le rapport final de l'évaluation et est présenté au Conseil d'administration pour discussion et examen de la manière dont les conclusions de l'évaluation

pourraient être utilisées pour renforcer la mise en œuvre de l'ITIE. Il invite Sefton Darby et Tim Grice de l'équipe d'évaluation à en donner une courte présentation (la présentation est disponible [ici](#)).

Les membres du Conseil d'administration remercient les présentateurs, notant l'importance des résultats de l'évaluation indépendante. Ils reconnaissent l'impact du rapport dans le cadre de la révision des questions fondamentales concernant la qualité, la capacité, le rôle des groupes multipartites, ainsi que l'impact global de l'ITIE. De plus, les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- L'approche proposée de mise en œuvre modulaire a été notée avec prudence, reconnaissant les défis concernant l'identification des modules de base pour tous les pays.
- Ils se félicitent de la focalisation du rapport sur la mise en œuvre infranationale, reconnaissant les défis présentés dans le rapport au sujet des limites de capacités dans les pays mettant en œuvre l'ITIE.
- Ils demandent des retours concernant la manière de réengager les parties prenantes sur le terrain et des informations complémentaires sur l'engagement des entreprises.
- Ils demandent des retours sur les critères de sélection des pays. *L'équipe d'évaluation précise que la diversité est l'un des principaux facteurs, car elle cherche à inclure les pays qui n'en sont qu'aux premières étapes de la mise en œuvre, ainsi que ceux qui mettent en œuvre l'ITIE depuis ses débuts. Les capacités sur le terrain sont également prises en compte, ainsi que la diversité régionale, pour s'assurer que l'évaluation couvre un éventail de problèmes connus de la plupart des pays.*

Le Secrétariat remercie le Conseil d'administration pour ses orientations, et note que tous les résultats finaux de l'évaluation indépendante seront mis à disposition dans les deux prochaines semaines. Mark propose un certain nombre de suivis potentiels relativement aux recommandations provenant du rapport, y compris un document destiné au Comité de Mise en œuvre concernant la mise en œuvre infranationale et le réinvestissement dans les groupes multipartites, l'examen de la recommandation modulaire pendant le travail en cours du groupe de travail sur les améliorations à la Norme, et des conversations dédiées avec le collège des entreprises afin de comprendre les conclusions et les recommandations au sujet de l'engagement de l'industrie.

Mesures :

— Le Secrétariat devra diffuser les résultats finaux de l'évaluation indépendante et revenir devant les comités du Conseil d'administration concernés avec des recommandations sur les prochaines étapes adéquates.

54-3 Rapport du Comité de Mise en œuvre.

Document du Conseil d'administration 54-3-A Mise à jour des améliorations à la Norme ITIE

La présidente invite Ian Mwiinga, le coprésident du Comité de Mise en œuvre, à présenter une

mise à jour des améliorations à la Norme ITIE. Ian Mwiinga indique que le document reflète trois domaines d'améliorations qui ont été examinés par le groupe de travail et le Comité de Mise en œuvre depuis que le Conseil d'administration s'est réuni la dernière fois en juin 2022 – à savoir, la transition énergétique, le genre et la lutte contre la corruption. Il explique la structure du document, notant que le groupe de travail et le Comité de Mise en œuvre apporteront des précisions à la liste des améliorations. Ian Mwiinga propose que la discussion au niveau du Conseil d'administration se focalise sur les aspects qui recueillent un faible consensus.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- La gestion des risques et les implications en termes de coûts pour l'ITIE et les pays de mise en œuvre sont des aspects importants dans l'établissement des améliorations à la Norme ITIE. Les membres du Conseil d'administration demandent au Secrétariat de fournir plus de détails sur les implications en termes de coûts pour les changements proposés avant l'approbation de ces derniers.
- Les représentants des pays de mise en œuvre évoquent l'existence de préoccupations croissantes au sujet du rythme auquel la Norme évolue et demandent que de nouvelles Exigences ne soient pas introduites, affirmant que les consultations des pays suggèrent un besoin clair de simplification et de clarification de la Norme, plutôt que d'y inclure de nouvelles Exigences.
- Les représentants de la société civile font part de leur inquiétude croissante quant aux perceptions de l'ITIE ne suivant pas le rythme des changements du monde réel et prenant du retard sur les principaux défis de notre époque – en particulier, concernant la transition énergétique – et appellent le Conseil d'administration à assurer que la Norme 2023 soit adaptée à son objectif et pertinente pour les circonstances actuelles et futures.
- Les membres du Conseil d'administration encouragent un travail collaboratif avec les organisations existantes pour assurer une complémentarité, particulièrement dans des domaines tels que la transition énergétique et la lutte contre la corruption.
- Les membres du Conseil d'administration demandent des clarifications sur les consultations qui ont conduit aux changements proposés pour la Norme.

Le représentant du Secrétariat remercie le Conseil d'administration pour ses conseils et précise que le Conseil d'administration a chargé le Comité de Mise en œuvre de se pencher sur des questions transversales : la transition énergétique, la lutte contre la corruption, le genre, les objectifs de chaque Exigence ITIE et la terminologie. Cette dernière a été examinée au sein du groupe de travail pour faire la distinction entre ce qui est exigé, attendu et encouragé. Le groupe de travail a convenu de prendre une décision à ce sujet à la fin du processus. Le Secrétariat indique que le Comité de Mise en œuvre a également été chargé d'établir si les domaines suivants devraient être inclus dans les améliorations – à savoir, les divulgations des réserves, des contributions déterminées au niveau national, des données sur la production et les exportations, des informations sur la ponctualité des données, des flux financiers illicites, des cas d'évasion fiscale et des coûts.

La présidente remercie le groupe de travail et le Comité de Mise en œuvre pour le travail qu'ils ont accompli jusqu'ici, et elle leur demande des mises à jour sur le processus d'ici à la prochaine réunion du Conseil d'administration en mars 2023.

Mesures :

- Le Secrétariat devra inclure, dans les documents présentés au Conseil d'administration, des détails sur les implications en termes de coûts des améliorations proposées.
- Par le biais du Comité de Mise en œuvre, le groupe de travail devra présenter la liste des améliorations à la Norme lors de la 55^e réunion du Conseil d'administration, pour un accord de principe.

Document du Conseil d'administration 54-3-B Pays faisant face à une instabilité politique et à un conflit

La présidente invite Ian Mwiinga, coprésident du Comité de Mise en œuvre, à présenter le document. Ian Mwiinga rappelle au Conseil d'administration que ce document fait suite à la discussion du Conseil d'administration lors de sa 53^e réunion à Bruxelles. Il comprend deux ensembles de recommandations en vue de distinguer la réponse de l'ITIE dans les cas où i) un gouvernement est renversé et ii) ceux dans lesquels un gouvernement n'est pas renversé, mais où la mise en œuvre de l'ITIE n'est pas réalisable en raison de la situation politique dans le pays. Ces recommandations reposent sur la nécessité d'évaluer ces incidents au cas par cas en veillant à conserver une certaine souplesse et une cohérence, dans le cadre d'un ensemble de procédures plus claires. Ces recommandations tiennent également compte du fait que des contextes nationaux variés pourraient parfois nécessiter des délais suffisants pour que la situation puisse évoluer avant la prise de mesures radicales telles qu'une suspension ou une radiation. Il note que la sécurité des parties prenantes de l'ITIE constitue également une préoccupation majeure.

Les membres du Conseil d'administration saluent les révisions apportées au document et soulèvent les points suivants :

- Les représentants des pays de mise en œuvre se félicitent de l'approche au cas par cas pour l'évaluation des pays en proie à une instabilité politique. Ils soulignent la nécessité que l'ITIE assure la sécurité de ses parties prenantes et qu'elle dispose de processus en place pour les cas où le Conseil d'administration envisagerait de suspendre ou de radier un pays faisant face à une instabilité politique ou un conflit. Selon eux, toute décision du Conseil d'administration en matière de suspension pose un risque de réputation pour les pays mettant en œuvre l'ITIE et, par conséquent, l'établissement de paramètres permettrait d'assurer une équité et une procédure régulière. Ils mettent en garde contre l'utilisation d'un tel processus pour légitimer des interférences dans le contexte national d'un pays de mise en œuvre en situation de conflit.
- Les représentants de la société civile préconisent une clarification du classement proposé, car la proposition de liste actuelle n'inclut pas les cas dans lesquels un pays est attaqué par un autre – par exemple, l'agression russe contre l'Ukraine.
- Les représentants de l'industrie appellent à ne pas suspendre automatiquement des pays qui sont confrontés à des coups d'État militaires. Les représentants de la société civile demandent que la suspension devienne l'approche par défaut pour les pays subissant des coups d'État militaires, à moins que les conditions de mise en œuvre continuent d'exister.

La présidente remercie le Conseil d'administration pour ses commentaires et reconnaît que des

consultations complémentaires seront nécessaires avant de parvenir à un accord.

Mesures :

– Le Comité de Mise en œuvre devra revoir les propositions figurant dans le document du Conseil d'administration 54-3-B, en réfléchissant aux commentaires formulés lors de la réunion du Conseil d'administration.

Document du Conseil d'administration 54-3-C Mise à jour de la mise en œuvre de l'ITIE aux Philippines

La présidente demande aux membres du Conseil d'administration et aux observateurs issus des Philippines de se récuser, et elle convie Ian Mwiinga à présenter le document. Ian Mwiinga présente le contexte et la recommandation du Comité de Mise en œuvre relativement aux Philippines. Il est proposé que les Philippines bénéficient d'une prorogation de 15 mois – soit jusqu'au 1^{er} janvier 2024 – pour l'examen des mesures correctives. Cela permettra au nouveau gouvernement philippin de prendre les mesures correctives liées aux Exigences 1.1 et 1.3, sous réserve d'un suivi rapproché des progrès accomplis et de la soumission de comptes rendus au Comité de Mise en œuvre, selon les besoins, et de se soumettre à une Validation complète relativement aux autres Exigences. De plus, le Secrétariat international sera en mesure de gérer le calendrier de Validation parallèlement aux autres processus de Validation prévus dans la région de l'Asie. En conséquence, la Validation dont le démarrage était prévu le 1^{er} octobre 2022 relativement à la satisfaction aux Exigences 1.1 et 1.3 et la Validation prévue à partir du 1^{er} avril 2023 seront reportées à janvier 2024.

Les membres du Conseil d'administration font part de leur soutien en faveur de la proposition et se félicitent de la poursuite de la mise en œuvre de l'ITIE aux Philippines. Les représentants de la société civile au Conseil d'administration demandent un suivi régulier de la situation des OSC pour veiller à ce que les mesures correctives correspondant à l'[Exigence 1.3](#) soient évaluées.

Mesures :

- Le Secrétariat devra communiquer par écrit la décision du Conseil d'administration au gouvernement des Philippines.
- Le Secrétariat devra surveiller de près la mise en œuvre aux Philippines des mesures correctives liées à l'Exigence 1.3 et soumettre des comptes rendus réguliers au Comité de Mise en œuvre et au Conseil d'administration.

54-4 Rapport du Comité de Validation.

Document du Conseil d'administration 54-4 – Rapport du Comité de Validation

La présidente du Conseil d'administration invite Rinaldo Jeanty, le président du Comité de Validation, à présenter le rapport du Comité de Validation.

Validation du Malawi

Rinaldo Jeanty présente la recommandation du Comité sur la Validation du Malawi, [avec l'appui du Secrétariat](#), et encourage les membres du Conseil d'administration à faire part de leurs opinions. Les membres du Conseil d'administration saluent l'évaluation du Comité de Validation et conviennent que le Malawi a atteint un score global « modéré » dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019, avec un score de 80 points sur 100 et un délai de 24 mois avant la prochaine Validation.

Validation de la Mongolie

Rinaldo Jeanty présente la recommandation du Comité sur la Validation de la Mongolie, [avec l'appui du Secrétariat](#), et encourage les membres du Conseil d'administration à faire part de leurs opinions.

Les membres du Conseil d'administration saluent l'évaluation et conviennent que la Mongolie a atteint un score « modéré » dans la mise en œuvre de la Norme ITIE, avec un score de 70 points sur 100 et un délai de 24 mois avant la prochaine Validation. Les membres du Conseil d'administration soulignent l'importance d'un suivi continu de l'environnement d'engagement de la société civile dans le débat public sur la gouvernance des ressources naturelles pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'autres escalades.

Validation de la Sierra Leone

Rinaldo Jeanty présente la recommandation du Comité sur la Validation de la Sierra Leone, [avec l'appui du Secrétariat](#), et encourage les membres du Conseil d'administration à faire part de leurs opinions.

Les membres du Conseil d'administration reconnaissent le leadership dont fait preuve la ministre d'État Francess Piagie Alghali de la République de la Sierra Leone et saluent l'évaluation selon laquelle la Sierra Leone a atteint un score « élevé » dans la mise en œuvre de la Norme ITIE, avec un score de 87,5 points sur 100 et un délai de 24 mois avant la prochaine Validation. La présidente félicite la Sierra Leone pour son résultat élevé et encourage les parties prenantes du pays à maintenir cet élan.

Validation du Tchad

Rinaldo Jeanty présente la recommandation du Comité sur la Validation du Tchad, [avec l'appui du Secrétariat](#), et encourage les membres du Conseil d'administration à faire part de leurs opinions.

Les membres du Conseil d'administration sont d'accord avec l'évaluation selon laquelle le Tchad a atteint un score global relativement faible dans la mise en œuvre de la Norme 2019 ITIE, avec un score de 64,5 points sur 100 et un délai de 18 mois avant la prochaine Validation. Le Conseil d'administration prie le Secrétariat de renforcer ses efforts en vue d'aider les parties prenantes au Tchad à progresser dans la prise des mesures correctives, particulièrement celles couvrant l'Exigence 1.3 sur l'environnement d'engagement de la société civile dans le processus ITIE.

Validation de la République démocratique du Congo

Rinaldo Jeanty présente la recommandation du Comité sur la Validation de la RDC, [avec l'appui du Secrétariat](#), et encourage les membres du Conseil d'administration à faire part de leurs opinions.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Le représentant d'une entreprise soutenant l'ITIE émet des réserves générales quant au score élevé figurant dans cette Validation, compte tenu des défis en matière de gouvernance du secteur extractif en RDC. Le Secrétariat prend acte de ce commentaire et note que les défis rencontrés par la RDC sont reconnus et documentés dans le rapport de Validation, soulignant toutefois le rôle de l'ITIE RDC dans la conduite d'une enquête sur ces défis. Le Secrétariat note également que le Comité a discuté des défis actuels en RDC et qu'il espérait que la mise en œuvre de l'ITIE encouragerait une amélioration de la gouvernance du secteur extractif et que cette Validation permettrait de la renforcer.
- Les représentants de pays mettant en œuvre l'ITIE reconnaissent les perceptions négatives à l'égard du secteur minier et encouragent des messages plus positifs relativement aux impacts de l'exploitation minière, particulièrement au niveau des communautés hôtes.

Les membres du Conseil d'administration sont d'accord avec l'évaluation selon laquelle la République démocratique du Congo a atteint un score global élevé dans la mise en œuvre de la Norme 2019 ITIE, avec un score de 85,5 points sur 100 et un délai de 24 mois avant la prochaine Validation.

Validation du Mali

Rinaldo Jeanty présente la recommandation du Comité sur la Validation du Mali, [avec l'appui du Secrétariat](#), et encourage les membres du Conseil d'administration à faire part de leurs opinions.

Bien qu'ils prennent acte du coup d'État militaire survenu au Mali et des difficultés que rencontrent les parties prenantes de l'ITIE dans le pays, les membres du Conseil d'administration sont d'accord avec l'évaluation selon laquelle le Mali a atteint un score global relativement faible dans la mise en œuvre de la Norme 2019 ITIE, avec un score de 65,5 points sur 100 et un délai de 12 mois avant la prochaine Validation. Le Conseil d'administration fait également part de son soutien aux parties prenantes au Mali dans le renforcement de la mise en œuvre de l'ITIE.

Calendrier de Validation révisé

Rinaldo Jeanty présente le projet de recommandation sur le calendrier de Validation révisé. La présidente du Conseil d'administration invite les membres du Conseil d'administration à faire part de leurs commentaires :

- Les représentants de pays mettant en œuvre l'ITIE demandent une révision du processus d'appels publics aux avis sur l'engagement des parties prenantes avant la Validation pour veiller à ce que les parties prenantes pertinentes reçoivent un préavis plus en amont du début de la Validation.

- Les représentants de pays mettant en œuvre l'ITIE demandent que soient prises en compte les circonstances des pays dans les propositions de calendriers de Validation ainsi que les échéances pour les mesures correctives, en particulier quand des pays organisent des élections. Rinaldo Jeanty soutient ces requêtes, notant que les circonstances des pays sont prises en compte quand le Comité de Validation examine les délais pour les Validations suivantes. Il précise également que les délais pour la Validation font l'objet de discussions approfondies au niveau des comités et que les représentants des collèges sont priés de coordonner la représentation de leurs opinions par le biais des représentants de leur collège respectif siégeant aux comités du Conseil d'administration.
- Les représentants de la société civile émettent des commentaires au sujet du report des Validations en l'absence d'une préparation adéquate des groupes multipartites. Le Conseil d'administration est encouragé à envisager de mener des examens ciblés du respect de l'[Exigence 1 de la Norme ITIE](#) sur la supervision exercée par les groupes multipartites dans les cas où la préparation de ces derniers à la Validation serait inadéquate.
- Les représentants de la société civile se disent inquiets du report d'un certain nombre de Validations en 2021 ainsi qu'en 2022, notant que cela pourrait affecter la crédibilité de l'ITIE.

Les membres du Conseil d'administration sont d'accord avec le calendrier de Validation révisé.

Mesures :

- La présidente du Conseil d'administration devra communiquer par écrit les décisions du Conseil d'administration aux gouvernements du Malawi, de la Mongolie, de la Sierra Leone, du Tchad, de la RDC et du Mali.
- Le Secrétariat devra publier les décisions du Conseil d'administration sur les Validations du Malawi, de la Mongolie, de la Sierra Leone, du Tchad, de la RDC et du Mali.
- Le Secrétariat devra publier le calendrier de Validation révisé.

54-5 Rapport de la Banque mondiale

Sven Ulrich Renner, du Fonds d'affectation spéciale de l'Extractives Global Programmatic Support (EGPS), présente le rapport de la Banque mondiale adressé au Conseil d'administration, qui fait ressortir les domaines sur lesquels la Banque s'est focalisée depuis la 53^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE. Les membres du Conseil d'administration remercient Sven Ulrich Renner pour sa présentation d'informations détaillées sur les domaines prioritaires de la Banque et soulèvent les points suivants :

- Les représentants de la société civile se félicitent de l'inclusion d'informations sur les financements du fonds EGPS octroyés aux organisations de la société civile. Il est proposé de mener des consultations entre la Banque mondiale et les comités du Conseil d'administration avant la présentation de mises à jour globales sur l'EGPS au Conseil d'administration de l'ITIE.
- Les représentants de la société civile demandent des informations sur l'appui de l'EGPS à la transition énergétique dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. Sven Ulrich Renner

précise que, même si les fonds de l'EGPS sont principalement utilisés pour financer la recherche afin de comprendre les implications de marchés changeants, d'autres fonds au sein de la Banque mondiale pourraient financer les efforts liés à la transition énergétique dans les pays de mise en œuvre.

54-6 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision

54-6-A Nomination du ou de la présidente du Conseil d'administration de l'ITIE

La présidente se récusé. Le président du Comité de Gouvernance et de Supervision, Oleksiy Orlovsky, présente le document et le contexte de ce processus de nomination. Il note qu'avant la prochaine Assemblée générale des membres de l'ITIE en juin 2023, le Conseil d'administration de l'ITIE devra recommander un(e) candidat(e) à la présidence de l'ITIE pour les trois années de juin 2023 à juin 2026. Le processus d'élection du président ou de la présidente de l'ITIE est établi dans les statuts de l'association ITIE et prévoit que le mandat d'un(e) président(e) de l'ITIE peut être renouvelé une fois. Lors de la dernière réunion du Conseil d'administration de l'ITIE en juin 2023 à Bruxelles, Oleksiy Orlovsky a demandé à la présidente de l'ITIE actuelle si elle souhaiterait assumer un autre mandat. Elle a indiqué qu'elle y serait disposée. Le Comité de Gouvernance et de Supervision a examiné le renouvellement du mandat de Helen Clark en tant que présidente de l'ITIE pour les trois années et a consulté les collègues respectifs pour assurer un consensus relativement à cette proposition. La proposition a bénéficié du soutien de tous les collègues. En conséquence, le Comité de Gouvernance et de Supervision recommande que le Conseil d'administration accepte de proposer Helen Clark en tant que candidate recommandée pour assumer la présidence de l'ITIE pendant un nouveau mandat de 3 ans, de juin 2023 à juin 2026. La recommandation du Conseil d'administration concernant le renouvellement du mandat de présidente de l'ITIE de Helen Clark sera soumise à la prochaine Assemblée générale des membres de l'ITIE en juin 2023, si le Conseil d'administration approuve la nomination. L'Assemblée générale des membres élira alors la présidente de l'ITIE.

Les membres du Conseil d'administration approuvent cette décision et la présidente du Conseil d'administration rejoint la réunion du Conseil d'administration. Elle est informée que le Conseil d'administration a décidé de la nommer pour un nouveau mandat lors de l'Assemblée générale des membres en juin 2023. Le Conseil d'administration fait part de sa reconnaissance pour le leadership dont Mme Clark fait preuve depuis 2019 et salue la poursuite de l'engagement avec elle en tant que présidente du Conseil d'administration de l'ITIE par la suite.

Mesures :

– Le Secrétariat devra publier dans le registre du Conseil d'administration la décision du Conseil d'administration concernant la nomination de la très honorable Helen Clark en tant que candidate recommandée pour la présidence de l'ITIE dans le cadre d'un deuxième mandat, de 2023 à 2026.

54-6-B Examen de la Politique relative aux observateurs pour les comités de l'ITIE

Oleksiy Orlovsky présente le document, notant que le Comité de Gouvernance et de Supervision a examiné la Politique relative aux observateurs pour les comités de l'ITIE afin de répondre à deux

préoccupations soulevées par les membres des comités et le personnel du Secrétariat concernant les observateurs réguliers lors des réunions des comités du Conseil d'administration et la confidentialité des documents et des discussions des comités. Le Comité de Gouvernance et de Supervision a convenu de recommandations de révisions mineures dans la Politique relative aux observateurs afin de répondre à ces préoccupations. Oleksiy Orlovsky invite le Secrétariat à présenter un aperçu des changements proposés et encourage les membres du Conseil d'administration à exprimer leurs opinions sur la question. Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les représentants de la société civile se disent inquiets par ce qu'ils considèrent comme une tendance croissante à rendre le travail de l'ITIE plus confidentiel. Ils font part de leur mécontentement relativement aux définitions proposées dans le document, notant qu'actuellement, les réunions des comités ne fournissent pas suffisamment d'informations à l'avance afin que les observateurs puissent manifester leur souhait de rejoindre les réunions des comités.
- Les représentants de l'industrie notent que bien que l'importance de l'ouverture soit reconnue, la confidentialité est parfois requise dans les réunions pour pouvoir tenir des discussions franches.
- Les représentants des pays mettant en œuvre l'ITIE demandent un changement de la procédure actuelle qui consiste à devoir solliciter directement le président du comité, puis le Secrétariat international, afin de communiquer une demande à la présidente.

Les membres du Conseil d'administration et la présidente prennent acte des remarques importantes faites par les membres du Conseil d'administration et demandent au Comité de Gouvernance et de Supervision un autre cycle de consultations au sujet de la Politique relative aux observateurs.

Mesures :

— Le Comité de Gouvernance et de Supervision devra entreprendre d'autres consultations sur la Politique relative aux observateurs.

54-6-C – Examen du Code de conduite de l'association ITIE

Oleksiy Orlovsky présente le contexte des révisions proposées pour le Code de conduite de l'association ITIE. Il rappelle au Conseil d'administration que celui-ci a adopté le Code de conduite de l'association ITIE en mars 2014. Ce code fait partie de la Norme ITIE et s'applique à tous les membres du Conseil d'administration de l'ITIE et leurs suppléants, aux membres de l'association ITIE, au personnel du Secrétariat international et des secrétariats nationaux ainsi qu'aux membres des groupes multipartites. Étant donné que la version actuelle du Code de conduite existe depuis près de dix ans, le plan de travail 2022 du Comité de Gouvernance et de Supervision comprend un examen du code. Oleksiy Orlovsky indique que le Comité de Gouvernance et de Supervision a mené un exercice de cadrage pour identifier les aspects du Code de conduite nécessitant des révisions potentielles et que le Secrétariat a ensuite été prié de fournir les révisions recommandées suite à l'exercice de cadrage. Les révisions recommandées ont été examinées dans le cadre d'un certain nombre de réunions du Comité de Gouvernance et de Supervision et ont été approuvées pour le document. Oleksiy Orlovsky fait remarquer que le Comité de Gouvernance et de Supervision recommande que le Conseil d'administration de l'ITIE accepte les révisions recommandées pour le Code de conduite de l'association ITIE. Il invite le

Secrétariat à présenter un aperçu des changements proposés et encourage les membres du Conseil d'administration à exprimer leurs opinions.

Les membres du Conseil d'administration demandent des clarifications au sujet des « activités de lobbying » identifiées dans le Code de conduite. *Le représentant du Secrétariat indique qu'il n'existe actuellement aucune définition des « activités de lobbying », mais qu'il serait possible d'en élaborer une sur la base des conseils du Comité de Gouvernance et de Supervision et de l'ajouter au Code de conduite.*

Les révisions du Code de conduite sont approuvées.

Mesures :

- Le Secrétariat devra publier le Code de conduite révisé sur le site Internet de l'ITIE une fois qu'il sera finalisé et le communiquer aux parties prenantes concernées
- Le Comité de Gouvernance et de Supervision devra examiner la définition des « activités de lobbying » figurant dans le Code de conduite révisé de l'ITIE par le biais de la Circulaire du Conseil d'administration.

54-6-D Révision des indicateurs clés de performance (KPI) de l'ITIE

Oleksiy Orlovsky présente le document, notant qu'il fait suite à plusieurs mois d'examen et de consultations entreprises par le Secrétariat. Ce travail a démarré suite à une décision prise par le Conseil d'administration en novembre 2021 d'établir si les KPI de l'ITIE répondaient véritablement à leurs objectifs d'outils de redevabilité et de gestion. Le document résultant recommandait une restructuration, une réduction et une simplification des KPI existants. Si elle est approuvée par le Conseil d'administration, cette approche s'appliquera au plan de travail 2023 du Secrétariat. Oleksiy Orlevsky invite le Secrétariat à présenter un aperçu des révisions proposées pour les KPI et encourage les membres du Conseil d'administration à exprimer leurs opinions.

Les membres du Conseil d'administration saluent la réduction du nombre de KPI et observent que la liste actuelle répond aux besoins des parties prenantes de l'ITIE en matière d'examen et de suivi de l'impact. Ils soulèvent les points suivants :

- Les membres du Conseil d'administration demandent dans quelle mesure les conclusions de l'évaluation indépendante étaient prises en compte dans les KPI révisés. Ils demandent également des clarifications sur les modalités de suivi des KPI tout au long de l'année. *Le Secrétariat note que les révisions proposées pour les KPI reposent sur d'anciennes recommandations provenant de l'évaluation indépendante (réduction des KPI, inclusion de l'engagement des entreprises, méthodes de suivi en temps réel, etc.). L'étape suivante lors de l'élaboration du plan de travail consiste à détailler le plan de travail opérationnel, ce qui permettra d'obtenir un plus grand nombre des informations demandées par le Conseil d'administration.*
- Les représentants de la société civile siégeant au Conseil d'administration saluent le document et le travail rigoureux accompli par le Secrétariat. Ils reconnaissent également le travail technique de haute qualité réalisé par le Secrétariat. Certains membres demandent un suivi plus ciblé de l'espace civique, en s'appuyant sur toutes les

informations contenues dans les rapports d'avancement de la mise en œuvre du Secrétariat.

- Les représentants de la société civile demandent des retours sur la manière dont les KPI révisés répondront aux améliorations à la Norme ITIE et/ou à tout autre changement futur, et au Secrétariat de maintenir une certaine souplesse dans les modalités d'application des KPI, d'adapter les KPI selon le processus de mise en œuvre, et d'alerter le Conseil d'administration en cas de changements majeurs dans les KPI adoptés lors du processus de planification et de mise en œuvre des travaux pour 2023.
- Les représentants de la société civile proposent l'utilisation potentielle d'indicateurs mondiaux supplémentaires pour mesurer les contextes des pays à l'échelle mondiale, y compris la mesure des Indicateurs mondiaux de la gouvernance (IMG) en matière de qualité des réglementations.
- Les représentants des pays soutenant l'ITIE demandent des retours au sujet des types de données sur lesquelles repose la mesure des KPI.

La présidente du Conseil d'administration salue les commentaires et demande que le Comité de Gouvernance et de Supervision les intègre dans le document révisé avant de le soumettre à l'approbation du Conseil d'administration par voie de circulaire.

Mesures :

- Le Comité de Gouvernance et de Supervision devra intégrer les commentaires soulevés par le Conseil d'administration au sujet des révisions des indicateurs clés de performance (KPI) et les soumettre à l'approbation du Conseil d'administration par voie de circulaire.

54-6-E Projet de plan de travail 2023 du Secrétariat international

La présidente du Conseil d'administration invite les présidents du Comité de Gouvernance et de Supervision et du Comité des Finances à présenter le projet de plan de travail et de budget du Secrétariat pour 2023. Ils présentent une procédure en deux étapes pour discussion et décision subséquente concernant le plan de travail et le budget. Oleksiy note que les deux comités se sont réunis conjointement le 26 septembre afin de discuter du projet de plan de travail et de budget pour 2023. Le Comité des Finances s'est également réuni la veille pour discuter du projet de budget pour 2023. Il présente les principaux aspects du budget de 2023, précisant qu'il comprend les coûts et les financements destinés à la Conférence mondiale. Il est prévu de financer la Conférence mondiale par le biais d'une combinaison de nouvelles contributions provenant d'entreprises soutenant l'ITIE et de gouvernements soutenant l'ITIE ainsi que d'un prélèvement sur l'excédent cumulé réalisé à la fin de l'exercice 2022. Le Secrétariat présente plus de détails sur les chiffres figurant dans le projet de plan de travail et encourage les membres à soumettre leurs opinions.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- L'expérience des réunions en ligne passées du Conseil d'administration s'avère une réussite et, bien qu'il soit rassurant de constater qu'un grand nombre de pays souhaitent accueillir les réunions du Conseil d'administration, les représentants des pays soutenant l'ITIE appellent le Secrétariat à envisager de tenir en ligne au moins une des réunions du Conseil d'administration afin d'éviter des dépenses associées aux déplacements, à la

location d'un lieu d'accueil et aux services de restauration.

- Les représentants de pays soutenant l'ITIE demandent si les activités prévues suffisent pour renforcer les résultats en matière de divulgations systématiques. Le Secrétariat convient que les divulgations systématiques ont fait l'objet de progrès insuffisants et que la question demeurera parmi les fortes priorités en 2023.
- Les représentants de la société civile et des pays mettant en œuvre l'ITIE se disent intéressés de voir les activités de sensibilisation relativement à l'espace civique. Soulignant l'importance du protocole relatif à la participation de la société civile, ils demandent des retours d'information sur la manière dont le Secrétariat envisage de le soutenir davantage. Le Secrétariat répond que, malgré le niveau de priorité insuffisant des activités liées à l'espace civique dans le plan de travail, ces activités continuent de représenter une grande part du travail du Secrétariat dans le cadre de ses stratégies régionales (dont un grand nombre portent sur le travail en faveur de l'espace civique). Le Secrétariat convient de mettre en avant ces activités dans le plan de travail actualisé.
- Les représentants de la société civile expriment leur souhait de voir davantage d'activités concernant la mise en œuvre infranationale et l'harmonisation entre les KPI révisés et les plans de travail des groupes multipartites. *Le Secrétariat convient de l'importance d'ajouter des activités à la mise en œuvre infranationale dans le plan de travail, notant toutefois qu'il fait actuellement face à des contraintes de capacités dans ce cadre.*
- Les représentants de la société civile demandent des informations sur les impacts de la transition énergétique dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. *Le Secrétariat prend acte de la nécessité d'élaborer un ensemble clair d'objectifs dans la mise en œuvre des pays, assurant le respect du mandat approuvé par le Conseil d'administration consistant à équiper les pays afin qu'ils puissent faire face aux changements qui affectent la mission centrale de l'ITIE.*
- Les représentants des entreprises demandent un aperçu des aspects sur lesquels l'ITIE a le plus gros impact. *Le représentant du Secrétariat note que le plus gros impact jusqu'ici découle des Validations ITIE, de la mobilisation de ressources nationales et de la gestion des revenus, ainsi que de la lutte contre la corruption.*

La présidente remercie le Conseil d'administration pour ses commentaires et charge le Comité de Gouvernance et de Supervision et le Comité des Finances d'examiner les commentaires soulevés et de mettre à jour le projet de plan de travail avant de le soumettre à l'approbation provisoire du Conseil d'administration par voie de circulaire. Il est convenu que le plan de travail final sera ensuite approuvé lors de la 55^e réunion en présentiel du Conseil d'administration en mars.

Mesures :

- Le Comité de Gouvernance et de Supervision et le Comité des Finances devront intégrer les retours du Conseil d'administration sur le projet de plan de travail de l'ITIE pour 2023 avant de le soumettre à l'approbation provisoire du Conseil d'administration par voie de circulaire en décembre 2022. Le Budget sera ensuite approuvé lors de la 55^e réunion en présentiel du Conseil d'administration, en mars 2023.

54-7 Rapport du Comité des Finances

54-7 Comptes trimestriels de l'ITIE pour le 2^e trimestre et projections pour le 3^e trimestre de 2022

Christine Detaille, présidente du Comité des Finances, présente le document du Comité, ainsi que les chiffres actualisés pour les comptes du 3^e trimestre, notant que les comptes budgétaires de 2023 et de 2022 sont liés et devront donc être présentés ensemble. Christine invite le Secrétariat à présenter les comptes détaillés. Le Secrétariat indique que ses finances demeurent stables et, malgré un léger déficit au 2^e trimestre, les réserves demeurent intactes. Le Secrétariat fait remarquer que, depuis, il a comblé le déficit causé par des problèmes de trésorerie plus tôt dans l'année et que les chiffres ont désormais été actualisés. Le directeur financier du Secrétariat, Espen Fausko-Johansen, présente les chiffres.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les représentants des entreprises demandent des clarifications au sujet de la réduction du budget alloué aux dépenses imprévues, qui est passé de 3 à 1,5 %, malgré la hausse des risques signalés par le Secrétariat. *Le représentant du Secrétariat confirme que le budget tient compte des risques connus du Secrétariat.*
- Il est demandé de clarifier l'importante réduction dans les services de consultation de projet et de préciser si cette réduction est réalisable avec les activités prévues dans le projet de plan de travail 2023. *Le Secrétariat précise qu'il y aura une réduction des activités de projet en 2023, d'autant plus que certains des projets entrepris les années précédentes ne seraient pas renouvelés (par exemple, l'évaluation indépendante) en 2023.*
- Certains membres demandent que soient ajoutées des informations au sujet des implications en termes de coûts dans les documents du Conseil d'administration présentés pour approbation, de manière similaire aux implications des budgets de programmes. *Le représentant du Secrétariat note que chaque document du Conseil d'administration actuellement présenté au Conseil d'administration comporte une section sur les implications en termes de coûts. Il reconnaît que cette section nécessite plus de détails et confirme que lui-même et les comités du Conseil d'administration assureront un suivi à ce sujet.*

54-8 Autres questions

Mark Robinson présente une mise à jour sur les dates des réunions du Conseil d'administration en 2023, c'est-à-dire :

- La 55^e réunion du Conseil d'administration aura lieu les 1^{er} et 2 mars 2023 à Buenos Aires, en Argentine.
- Le gouvernement du Sénégal a convenu des dates de la Conférence mondiale de 2023 et il est confirmé que la réunion aura lieu du 12 au 14 juin 2023, suivie d'une journée d'échange entre pairs et d'apprentissage le 15 juin 2023.

Le collègue des pays soutenant l'ITIE remercie Sören Dengg pour l'appui exceptionnel qu'il a apporté à l'ITIE ces deux dernières années et exprime sa reconnaissance pour la direction qu'il a fournie au collègue.

Le président du Comité de Gouvernance et de Supervision, Oleksiy Orlovsky, rappelle aux

membres du Conseil d'administration l'autoévaluation qu'il réalise tous les 18 mois, notant que l'enquête leur sera soumise prochainement.

Annexe A – Liste des mesures décidées à la 54^e réunion du Conseil d'administration

54-2-A	Le Secrétariat devra mener une évaluation du statut du Myanmar en tant que pays mettant en œuvre l'ITIE, et en soumettre un compte rendu au Conseil d'administration par le biais du Comité de Mise en œuvre, avec une recommandation fondée sur l'évaluation.
54-2-A	Le Comité de Gouvernance et de Supervision devra examiner la politique de soulèvement des préoccupations en vue de clarifier la portée et le mandat de l'ITIE relativement au traitement de certaines plaintes, ainsi que le processus de clôture de ces plaintes.
54-2-A	Le Secrétariat devra envisager une nouvelle analyse des tendances sur les données des pays qui pourraient avoir des effets néfastes sur la mise en œuvre de l'ITIE dans les futurs rapports d'avancement de la mise en œuvre.
54-2-A	Le Secrétariat devra fournir davantage d'informations sur la mise en œuvre infranationale dans les rapports d'avancement de la mise en œuvre subséquents.
54-2-B	Le Secrétariat devra préparer une Stratégie de sensibilisation à jour pour 2023 et au-delà, en vue de la soumettre à l'examen du Comité de Gouvernance et de Supervision, en veillant à clarifier les cibles potentielles de sensibilisation des entreprises.
54- 2	Le Secrétariat devra diffuser les résultats finaux de l'évaluation indépendante et revenir devant les comités du Conseil d'administration concernés avec des recommandations sur les prochaines étapes adéquates.
54-3-A	Le Secrétariat devra inclure, dans les documents présentés au Conseil d'administration, des détails sur les implications en termes de coûts des améliorations proposées.
54-3-A	Par le biais du Comité de Mise en œuvre, le groupe de travail devra présenter la liste des améliorations à la Norme lors à l'accord de principe de la 55 ^e réunion du Conseil d'administration, pour un accord de principe.
54-3-B	Le Comité de Mise en œuvre devra revoir les propositions figurant dans le document du Conseil d'administration 54-3-B, en réfléchissant aux commentaires formulés lors de la réunion du Conseil d'administration.
54-3-C	Le Secrétariat devra communiquer par écrit la décision du Conseil d'administration au gouvernement des Philippines.
54-3-C	Le Secrétariat devra surveiller de près la mise en œuvre aux Philippines des mesures correctives liées à l'Exigence 1.3 et soumettre des comptes rendus réguliers au Comité de Mise en œuvre et au Conseil d'administration.
54- 4	La présidente du Conseil d'administration devra communiquer par écrit les décisions du Conseil d'administration aux gouvernements du Malawi, de la Mongolie, de la Sierra Leone, du Tchad, de la RDC et du Mali.
54- 4	Le Secrétariat devra publier les décisions du Conseil d'administration sur les Validations du Malawi, de la Mongolie, de la Sierra Leone, du Tchad, de la RDC et du Mali.
54- 4	Le Secrétariat devra publier le calendrier de Validation révisé.
54-6-A	Le Secrétariat devra publier dans le registre du Conseil d'administration la décision du Conseil d'administration concernant la nomination de la très honorable Helen Clark en tant que candidate recommandée pour la présidence de l'ITIE dans le cadre d'un deuxième

	mandat, de 2023 à 2026.
54-6-B	Le Comité de Gouvernance et de Supervision devra entreprendre d'autres consultations sur la Politique relative aux observateurs.
54-6-C	Le Secrétariat devra publier le Code de conduite révisé sur le site Internet de l'ITIE une fois qu'il sera finalisé et le communiquer aux parties prenantes concernées.
54-6-C	Le Comité de Gouvernance et de Supervision devra examiner la définition des « activités de lobbying » figurant dans le Code de conduite révisé de l'ITIE.
54-6-D	Le Comité de Gouvernance et de Supervision devra intégrer les commentaires soulevés par le Conseil d'administration au sujet des révisions des indicateurs clés de performance (KPI) et les soumettre à l'approbation du Conseil d'administration par voie de circulaire.
54-6-E	Le Comité de Gouvernance et de Supervision et le Comité des Finances devront intégrer les retours du Conseil d'administration sur le projet de plan de travail de l'ITIE pour 2023 avant de le soumettre à l'approbation provisoire du Conseil d'administration par voie de circulaire en décembre 2022. Le budget sera ensuite approuvé lors de la 55 ^e réunion en présentiel du Conseil d'administration, en mars 2023.

Annexe B – Décisions du Conseil d'administration concernant les pays

Décision du Conseil d'administration à propos des Philippines

Le Conseil d'administration accepte d'octroyer aux Philippines une prorogation de 15 mois – soit jusqu'au 1^{er} janvier 2024 – pour l'examen des mesures correctives provenant de la Validation du pays. Le nouveau gouvernement philippin pourra ainsi prendre les mesures correctives liées aux Exigences 1.1 et 1.3, sous réserve d'un suivi rapproché des progrès accomplis et de la soumission de comptes rendus au Comité de Mise en œuvre, selon les besoins, et de se soumettre à une Validation complète relativement à toutes les Exigences. De plus, cela permettra au Secrétariat international de gérer le calendrier de Validation parallèlement aux autres processus de Validation prévus dans la région de l'Asie. En conséquence, la Validation dont le démarrage était prévu le 1^{er} octobre 2022 relativement à la satisfaction aux Exigences 1.1 et 1.3 et la Validation prévue à partir du 1^{er} avril 2023 seront reportées à janvier 2024.

Décision du Conseil d'administration à propos du Malawi

Le Malawi a obtenu un score global modéré dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 (80 points). Le score global est une moyenne des scores des trois composantes afférentes à l'engagement des parties prenantes, à la transparence, et aux résultats et à l'impact.

Le Conseil d'administration de l'ITIE félicite le Malawi pour avoir atteint un score modéré (84 points) relativement à la composante des résultats et de l'impact. Le Malawi a continué à utiliser la mise en œuvre de l'ITIE pour renforcer la redevabilité du secteur extractif, notamment dans le cadre d'un plan de travail complet qui correspond aux priorités nationales, y compris l'appui aux efforts que déploie le pays dans la lutte contre la corruption. L'ITIE Malawi a également renforcé les activités de diffusion et de sensibilisation, malgré la pandémie de COVID-19. Le Conseil d'administration reconnaît les efforts de l'ITIE Malawi en vue d'étendre la portée de la déclaration ITIE au secteur de la foresterie – un secteur de l'économie important qui suscite un intérêt public majeur. Le Conseil d'administration salue également l'utilisation par le Malawi de la déclaration ITIE assouplie pour analyser l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le secteur extractif. Le Conseil d'administration encourage le Malawi à établir un mécanisme plus solide de suivi des résultats et de l'impact de l'ITIE et à renforcer davantage les activités de sensibilisation et de diffusion. Un point supplémentaire a été octroyé au Malawi pour l'efficacité et la viabilité de la mise en œuvre de l'ITIE dans le pays.

En ce qui concerne la transparence, le Malawi a obtenu un score modéré (70 points). Le Malawi a utilisé sa déclaration ITIE pour renforcer la transparence des secteurs minier, pétrolier, des transports et de la foresterie. La récente déclaration ITIE du Malawi contient plus d'informations détaillées sur les octrois

de licences et de contrats, sur la répartition des revenus ainsi que sur les dépenses sociales et environnementales. Toutefois, le pays pourrait améliorer davantage la divulgation des données sur les activités d'octroi de licences extractives, notamment les transferts et les écarts non négligeables par rapport aux procédures légales, la transparence dans les textes complets des licences et des contrats et la divulgation de la propriété effective. Dans le contexte des divulgations systématiques, le Conseil d'administration demande au Malawi d'intensifier ses efforts pour assurer des divulgations régulières et ponctuelles sur le secteur extractif, par le biais des systèmes du gouvernement et des entreprises. Le Malawi a la possibilité d'utiliser sa mise en œuvre de l'ITIE en tant qu'outil de diagnostic des pratiques d'assurance qualité du gouvernement et des entreprises en matière d'audits et de renforcer les déclarations au niveau des projets en soutien à l'amélioration de la mobilisation de ressources nationales. L'ITIE Malawi peut également établir des approches alternatives à la déclaration ITIE reposant sur une évaluation des systèmes et des risques spécifiques au secteur extractif du pays et aux défis qu'il rencontre en termes de gouvernance.

Le Malawi a obtenu un score élevé (86 points) relativement à la composante de l'engagement des parties prenantes. Le Conseil d'administration salue l'engagement continu du gouvernement et de la société civile depuis la dernière Validation, ce qui a promu une supervision multipartite équilibrée du processus ITIE. Malgré d'importantes améliorations de l'engagement des entreprises dans l'ITIE, y compris une nouvelle représentation des secteurs pétrolier et gazier, il est possible de renforcer encore les déclarations de données ITIE par les entreprises et le rôle de l'industrie dans la coordination de l'ensemble du collège des entreprises extractives.

Le Conseil d'administration a établi que le Malawi aura jusqu'à la prochaine Validation, qui démarrera le 1^{er} janvier 2025, pour prendre les mesures correctives concernant l'engagement des entreprises (Exigence 1.2), les octrois de contrats et de licences (Exigence 2.2), les contrats (Exigence 2.4), la propriété effective (Exigence 2.5), l'exhaustivité (Exigence 4.1), la désagrégation (Exigence 4.7), la qualité des données (Exigence 4.9), la répartition des revenus (Exigence 5.1), les dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1), l'accessibilité des données et les données ouvertes (Exigence 7.2) et les résultats et l'impact (Exigence 7.4). Conformément à l'Article 6 de la Norme ITIE, s'il est estimé lors de la prochaine Validation que le pays n'a pas accompli de progrès relativement aux résultats et à l'impact, à l'engagement des parties prenantes ou à la transparence, il s'exposera à une suspension temporaire. Ainsi que le prévoit la Norme ITIE, le Groupe multipartite du Malawi pourra demander une prorogation de ce délai ou un démarrage anticipé de la Validation. La décision complète du Conseil d'administration et un ensemble de mesures correctives sont disponibles [ici](#).

Décision du Conseil d'administration à propos de la Mongolie

La Mongolie a obtenu un score global modéré (70 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Le score global est une moyenne des scores des trois

composantes afférentes à l'engagement des parties prenantes, à la transparence, et aux résultats et à l'impact.

Le Conseil d'administration de l'ITIE félicite la Mongolie pour avoir atteint un score modéré (75,5 points) relativement à la composante des résultats et de l'impact. Cela illustre l'utilisation par la Mongolie de sa mise en œuvre de l'ITIE pour faire avancer les réformes en matière de divulgation des contrats, de transparence de la propriété effective et de dépenses quasi budgétaires, promues par un collègue de la société civile qui a déployé des efforts en vue d'améliorer l'accessibilité des données divulguées au travers de l'ITIE sur les contrats extractifs, la propriété effective et les informations minières d'importance pour les communautés locales et les gardiens de troupeaux. La Mongolie a poursuivi son examen des résultats de la mise en œuvre de l'ITIE et sa planification annuelle, bien que le pays puisse mener une évaluation de l'impact plus ciblée en vue de renforcer la planification du travail annuel de l'ITIE. La Mongolie est appelée à renforcer les consultations avec les principales parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du plan de travail annuel de l'ITIE. Le Conseil d'administration reconnaît les efforts de l'ITIE Mongolie visant à surmonter les incidences de la pandémie par le biais d'activités de sensibilisation et de diffusion en ligne, notant toutefois l'affaiblissement des actions de l'ITIE Mongolie en soutien au débat public sur le secteur extractif en raison de l'engagement insuffisant du gouvernement et des entreprises. Le Conseil d'administration encourage la Mongolie à mettre en place un mécanisme de suivi plus solide des recommandations de l'ITIE, afin de renforcer la contribution de l'ITIE aux réformes en matière de gestion du secteur extractif et des finances publiques. 3,5 points supplémentaires ont été octroyés à la Mongolie pour l'efficacité et la viabilité de sa mise en œuvre de l'ITIE.

S'agissant de la transparence, la Mongolie a obtenu un score relativement faible (67 points). La Mongolie a utilisé ses divulgations dans le cadre de l'ITIE pour fournir un diagnostic des divulgations systématiques étendues sur les portails du gouvernement, bien que le pays puisse revenir aux dispositifs antérieurs de diagnostic annuel des pratiques de l'ITIE en termes d'octroi de licences, de transferts infranationaux des revenus extractifs et de dépenses sociales des entreprises – des domaines de grand intérêt public en Mongolie. Dans le contexte des réformes globales des systèmes électroniques du gouvernement, le Conseil d'administration encourage les parties prenantes mongoliennes à établir des approches innovantes aux divulgations de données ITIE reposant sur des divulgations systématiques ainsi que sur la plateforme de déclaration en ligne de l'ITIE Mongolie. Le Conseil d'administration s'inquiète du déclin de la transparence des dépenses des entreprises d'État observé lors de la pandémie de COVID-19 et appelle la Mongolie à utiliser les divulgations de données ITIE pour améliorer la transparence et la redevabilité des transactions des entreprises d'État, particulièrement en ce qui concerne la collecte des revenus extractifs non comptabilisés au budget national, les dépenses quasi budgétaires et les prêts garantis par des ressources.

La Mongolie a obtenu un score relativement faible (67,5 points) relativement à l'engagement des parties prenantes. Le Conseil d'administration soulève des préoccupations au sujet de l'affaiblissement de l'engagement du gouvernement et

des parties prenantes de l'industrie depuis la dernière Validation, qui semble faire suite au transfert des hauts responsables gouvernementaux pour la mise en œuvre en pleines restrictions majeures imposées sur les déplacements en raison de la pandémie. Bien que les grandes entreprises minières et les associations de l'industrie soient restées engagées dans l'ITIE, la participation de l'ensemble du collège à l'ITIE, en particulier les entreprises minières de taille moyenne et les secteurs pétrolier et gazier, s'est essoufflée. Malgré la participation proactive de la société civile au processus ITIE, il semble y avoir eu une limitation sur leur accès aux prises de décisions publiques qui est partiellement attribuable au gouvernement – par exemple, dans les écarts par rapport aux dispositions juridiques exigeant des consultations publiques dans la formulation des réformes politiques et légales liées au secteur extractif. Le Conseil d'administration soulève des préoccupations au sujet des propositions de réformes législatives qui pourraient limiter la liberté d'expression et de fonctionnement de la société civile relativement à la gouvernance des ressources naturelles. L'affaiblissement de l'engagement des parties prenantes a entraîné des lacunes dans la supervision du processus ITIE par le Conseil national et le Groupe multipartite de la Mongolie, ainsi que des déséquilibres dans la gouvernance interne des organes de gouvernance nationaux de l'ITIE Mongolie.

Le Conseil d'administration a établi que la Mongolie aura jusqu'à la prochaine Validation, qui démarrera le 1^{er} janvier 2025, pour prendre les mesures correctives concernant l'engagement du gouvernement (Exigence 1.1), l'engagement de l'industrie (Exigence 1.2), la supervision exercée par le Groupe multipartite (Exigence 1.4), les octrois de licences et de contrats (Exigence 2.2), les contrats (Exigence 2.4), la propriété effective (Exigence 2.5), la participation de l'État (Exigence 2.6), l'exhaustivité (Exigence 4.1), les dispositions des accords de troc et d'infrastructures (Exigence 4.3), les transactions liées aux entreprises d'État (Exigence 4.5), les paiements directs infranationaux (Exigence 4.6), la désagrégation (Exigence 4.7), la fiabilité des données (Exigence 4.9), la répartition des revenus (Exigence 5.1), les transferts infrastructures (Exigence 5.2), les dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1), les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État (Exigence 6.2), le débat public (Exigence 7.1), le suivi des recommandations de l'ITIE (Exigence 7.3) et l'examen des résultats et de l'impact (Exigence 7.4). Conformément à l'Article 6 de la Norme ITIE, s'il est estimé lors de la prochaine Validation que le pays n'a pas accompli de progrès relativement aux résultats et à l'impact, à l'engagement des parties prenantes ou à la transparence, il s'exposera à une suspension temporaire. Ainsi que le prévoit la Norme ITIE, le Groupe multipartite de la Mongolie pourra demander une prorogation de ce délai ou un démarrage anticipé de la Validation. La décision complète du Conseil d'administration et un ensemble de mesures correctives sont disponibles [ici](#).

Décision du Conseil d'administration à propos de la Sierra Leone

La Sierra Leone a obtenu un score global élevé (87,5 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Le score global est une moyenne des scores des trois composantes afférentes à l'engagement des parties prenantes, à la

transparence, et aux résultats et à l'impact.

Le Conseil d'administration félicite la Sierra Leone pour les progrès qu'elle a accomplis dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. Le score très élevé (94 points) relativement à la composante des résultats et de l'impact illustre les efforts déployés par la Sierra Leone en vue de s'assurer que la mise en œuvre de l'ITIE contribue au débat public et à la formulation de politiques relativement au secteur extractif. Le plan de travail de l'ITIE stipule les priorités et établit un cadre de suivi des résultats. La focalisation de l'ITIE Sierra Leone sur les divulgations infranationales et l'impact au niveau local a renforcé la pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE en contribuant aux efforts actuels de consolidation de la paix à l'échelle nationale. Deux points supplémentaires ont été octroyés à la Sierra Leone pour les indicateurs d'efficacité et de viabilité. La Sierra Leone est encouragée à institutionnaliser les bonnes pratiques de suivi des recommandations de l'ITIE et d'appliquer les enseignements tirés.

L'engagement des parties prenantes s'est amélioré depuis la dernière Validation, ce qui se reflète dans le score élevé (90 points) sur la composante de l'engagement des parties prenantes. Le gouvernement de la Sierra Leone a fait preuve d'un leadership efficace et impliqué de nouvelles agences gouvernementales dans la mise en œuvre de l'ITIE. La société civile a revitalisé son engagement dans l'ITIE et diversifié sa représentation au Groupe multipartite. L'engagement des entreprises s'est renforcé, bien qu'il concerne encore principalement les plus grosses entreprises minières. Le Groupe multipartite offre un forum de dialogue et pilote efficacement le processus ITIE. Le Groupe multipartite a tenu compte du niveau de parité hommes-femmes dans sa composition et ses activités. La Sierra Leone est encouragée à tirer parti du processus ITIE pour promouvoir une discussion concernant l'impact de la transition énergétique sur le secteur extractif et l'engagement global des entreprises, ainsi que pour renforcer la participation des citoyens au-delà de l'ITIE.

La Sierra Leone a obtenu un score modéré (78 points) relativement à la composante de la transparence. Le Conseil d'administration félicite la Sierra Leone pour avoir considérablement amélioré ses divulgations concernant les paiements et les transferts infranationaux, ainsi que les dépenses sociales, qui suscitent un vif intérêt auprès des parties prenantes. Le Groupe multipartite a réussi à effectuer des divulgations exhaustives et fiables par le biais d'une approche assouplie à la déclaration ITIE. Il est possible de renforcer davantage les divulgations systématiques, ce qui permettra à la Sierra Leone de combler de manière rentable et opportune les lacunes dans les divulgations de données pertinentes. Compte tenu des progrès accomplis récemment, la Sierra Leone est encouragée à institutionnaliser la pratique de divulgation des contrats et de la propriété effective pour faciliter la collecte et la divulgation de données exhaustives. Le renforcement du rôle de l'État dans les activités extractives et les développements dans le secteur pétrolier devra être assuré dans les divulgations futures.

Le Conseil d'administration a établi que la Sierra Leone aura jusqu'à la prochaine

Validation – dont le démarrage est prévu le 1^{er} janvier 2025 – pour prendre des mesures correctives liées aux octrois des contrats et des licences (Exigence 2.2), aux contrats (Exigence 2.4), à la propriété effective (Exigence 2.5), aux données sur la production (Exigence 3.2), aux données sur les exportations (Exigence 3.3), à la désagrégation (Exigence 4.7) et à la répartition des revenus (Exigence 5.1). Conformément à l'Article 6 de la Norme ITIE, si le pays n'accomplit pas de progrès en matière de transparence lors de la prochaine Validation, il s'exposera à une suspension temporaire. Aux termes de la Norme ITIE, le Groupe multipartite de la Sierra Leone peut demander une prorogation de ce délai ou encore demander que la Validation commence plus tôt que prévu. La décision complète du Conseil d'administration et un ensemble de mesures correctives sont disponibles [ici](#).

Décision du Conseil d'administration à propos du Tchad

Le Tchad a obtenu un score global relativement faible (64,5 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Le score global est une moyenne des scores des trois composantes afférentes à l'engagement des parties prenantes, à la transparence, et aux résultats et à l'impact.

Le Conseil d'administration félicite le Tchad pour avoir atteint un score modéré (72,5 points) relativement à la composante de la transparence. L'ITIE Tchad a eu un impact concret sur la divulgation de tous les contrats pétroliers et gaziers actifs, mais pas encore dans le secteur minier. Le Conseil d'administration salue l'utilisation par le Tchad de la déclaration ITIE assouplie pour effectuer une évaluation plus détaillée des divulgations des entités de l'État et des entreprises d'État, bien qu'il soit largement possible d'utiliser l'ITIE comme mécanisme de renforcement des pratiques d'audit et d'assurance qualité. Le Conseil d'administration note que le Tchad a utilisé la déclaration ITIE pour renforcer la transparence des transactions liées aux entreprises d'État dans le secteur pétrolier et de la gestion hors budget des revenus pétroliers utilisés pour financer le remboursement quasi budgétaire des prêts garantis par des ressources et des subventions à l'électricité. Ces divulgations sur les revenus pétroliers hors budget et les prêts garantis par des ressources constituent un exemple de bonne pratique, bien qu'il faille renforcer la transparence des échanges de pétrole contre de l'électricité. Le Tchad est appelé à institutionnaliser les divulgations transparentes au sein des entreprises d'État des secteurs pétrolier et gazier, compte tenu de leur rôle majeur dans la collecte des revenus extractifs. Le Tchad est encouragé à combler les lacunes dans les transferts infranationaux et les divulgations par les entreprises des données sur les dépenses sociales, la gestion environnementale et la propriété effective pour répondre à l'importante demande du public relativement à ces informations.

Le Tchad a obtenu un score relativement faible (60 points) relativement à l'engagement des parties prenantes. L'ITIE Tchad a offert un forum clé de discussion sur la gouvernance des ressources naturelles, y compris l'environnement d'engagement de la société civile dans le débat public sur la gouvernance des ressources naturelles. Le Conseil d'administration se félicite de la poursuite de la mise en œuvre de l'ITIE au Tchad, malgré les crises successives

qui frappent le pays depuis 2018, y compris la crise sécuritaire, la pandémie de COVID-19, la chute des prix du pétrole et du gaz et le décès du président Idris Déby qui a abouti à la suspension de la Constitution, affectant les institutions publiques. Toutefois, le Conseil d'administration soulève des préoccupations au sujet de l'affaiblissement de l'engagement du gouvernement et de l'industrie dans l'ITIE ces dernières années et de son impact néfaste sur la mise en œuvre de l'ITIE et sur le suivi des recommandations. Le Conseil d'administration salue la poursuite de l'engagement de la société civile dans l'ITIE, mais il se dit inquiet des violations continues du protocole de l'ITIE relatif à la participation de la société civile en matière de liberté d'expression et de liberté de fonctionnement. Le gouvernement et le Groupe multipartite sont appelés à poursuivre leurs efforts en vue de s'assurer que le cadre juridique régissant l'espace civique ne limite pas l'engagement de la société civile dans tous les aspects du processus ITIE, y compris le débat public sur la gouvernance des ressources naturelles.

Le Tchad a obtenu un score relativement faible (61 points) concernant la composante des résultats et de l'impact. L'ITIE Tchad a eu un impact sur le débat public au sujet des transferts infranationaux des revenus pétroliers, malgré l'affaiblissement des efforts en matière de diffusion et de sensibilisation publiques et d'évaluations régulières des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE. Bien que les données ITIE aient été publiées dans un format ouvert, le mécanisme de suivi des recommandations de l'ITIE s'est affaibli depuis la dernière Validation. Le Conseil d'administration encourage le Tchad à s'appuyer sur les opinions de l'ensemble des collèges du gouvernement, de l'industrie et de la société civile pour mieux harmoniser les objectifs de la mise en œuvre de l'ITIE sur la base des priorités nationales. Un point supplémentaire a été octroyé au Tchad pour l'efficacité et la viabilité de la mise en œuvre de l'ITIE dans le pays.

Le Conseil d'administration a établi que le Tchad aura jusqu'à la prochaine Validation, qui démarrera le 1^{er} juillet 2024, pour prendre les mesures correctives concernant l'engagement du gouvernement (Exigence 1.1), l'engagement de l'industrie (Exigence 1.2), l'engagement de la société civile (Exigence 1.3), la gouvernance du Groupe multipartite (Exigence 1.4), le plan de travail (Exigence 1.5), les octrois des contrats et des licences (Exigence 2.2), le registre des licences (Exigence 2.3), les contrats (Exigence 2.4), la propriété effective (Exigence 2.5), la participation de l'État (Exigence 2.6), les données sur la production (Exigence 3.2), les dispositions des accords de troc et d'infrastructures (Exigence 4.3), les revenus du transport (Exigence 4.4), la désagrégation (Exigence 4.7), les transferts infranationaux (Exigence 5.2), les dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1), les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État (Exigence 6.2), le débat public (Exigence 7.1), l'accessibilité des données et les données ouvertes (Exigence 7.2), le suivi des recommandations de l'ITIE (Exigence 7.3) et les résultats et l'impact (Exigence 7.4). Conformément à l'Article 6 de la Norme ITIE, s'il est estimé lors de la prochaine Validation que le pays n'a pas accompli de progrès relativement aux résultats et à l'impact, à l'engagement des parties prenantes ou à la transparence, il s'exposera à une suspension temporaire. Ainsi que le prévoit la Norme ITIE, le Groupe multipartite du Tchad pourra demander une prorogation de ce délai ou un démarrage anticipé de la Validation. La décision complète du Conseil d'administration et un ensemble

de mesures correctives sont disponibles [ici](#).

Décision du Conseil d'administration à propos de la RDC

La République démocratique du Congo (RDC) a obtenu un score global élevé (85,5 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Le score global est une moyenne des scores des trois composantes afférentes à l'engagement des parties prenantes, à la transparence, et aux résultats et à l'impact.

Le Conseil d'administration de l'ITIE félicite la RDC pour avoir atteint un score très élevé (95,5 points) relativement à la composante des résultats et de l'impact. Ce score illustre l'utilisation par la RDC de sa mise en œuvre de l'ITIE pour générer un débat et soutenir les réformes – par exemple, dans la divulgation des contrats, les paiements infranationaux et les dépenses quasi budgétaires, malgré les restrictions liées à la pandémie de COVID-19. L'ITIE RDC a donné suite aux recommandations sous l'impulsion du gouvernement aux plus hauts niveaux, y compris la présidence, ce qui a donné lieu à des réformes concrètes. L'ITIE RDC a dressé des bilans réguliers des résultats et de l'impact de la mise en œuvre, et elle a adapté ses activités de sensibilisation en fonction des impacts de la pandémie de COVID-19 pour encourager davantage l'utilisation des données extractives et stimuler un débat public dynamique. Le Conseil d'administration salue les trois collègues pour les efforts qu'ils ont déployés en vue d'améliorer l'accessibilité des données ITIE divulguées sur les contrats extractifs, les accords de troc, les octrois de licences et les transactions des entreprises d'État. Certains éléments indiquent également que des chercheurs ont utilisé les données ITIE et que diverses institutions gouvernementales, telles que le ministère des Hydrocarbures, se sont engagées dans une coopération solide avec le Groupe multipartite. 3,5 points supplémentaires ont été octroyés à la RDC pour l'efficacité et la viabilité de la mise en œuvre de l'ITIE.

S'agissant de la transparence, la RDC a obtenu un score modéré (78 points). La RDC a utilisé ses divulgations de données ITIE pour permettre au public d'accéder à de nouvelles informations sur les octrois de licences, les accords de troc, les relations financières avec les entreprises d'État et les paiements infranationaux. Les cadastres minier et pétrolier ont tous deux été améliorés depuis la dernière Validation en 2019. Le Conseil d'administration salue la RDC pour la ponctualité de ses divulgations et pour la publication de rapports thématiques sur les questions suscitant un vif intérêt public telles que les entreprises d'État, les octrois de licences, les divulgations des contrats, la propriété effective, les transferts infranationaux, les redevances minières et les dispositions de type troc relatives aux infrastructures dans les accords miniers. Toutefois, de nouveaux aspects de la Norme ITIE 2019, dont ceux portant sur la déclaration par projet ou sur la propriété effective, n'ont pas encore été pleinement mis en œuvre. À de nombreux égards, l'ITIE RDC a fait bien plus que de cartographier les divulgations existantes pour mener un diagnostic des pratiques actuelles, y compris la divulgation de la valeur des paiements directs infranationaux qui devraient avoir été transférés aux gouvernements locaux ou l'examen, dans le cadre d'une étude indépendante, du contrat d'infrastructures du projet SICOMINES. L'ITIE RDC répond régulièrement

aux fortes demandes publiques de données ITIE sur le secteur minier étendu et complexe du pays. L'ITIE RDC a ainsi la possibilité de couvrir davantage d'aspects qui présenteront un intérêt public croissant à l'avenir, tels que l'impact environnemental du secteur extractif, de l'exploitation minière artisanale et du contenu local dans le secteur minier. Le Conseil d'administration encourage la RDC à étendre encore les divulgations de données ITIE pour renforcer la transparence des octrois de droits miniers, des relations financières des entreprises d'État et des dépenses sociales et environnementales. La RDC devra poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la transparence des dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État, y compris les avances fiscales des entreprises d'État à l'État. L'introduction de systèmes de déclaration et de certification en ligne aidera la RDC à accroître la fiabilité des données financières déclarées dans le cadre de l'ITIE et à améliorer encore la ponctualité des divulgations de données ITIE.

La RDC a également obtenu un score modéré (82,5 points) relativement à la composante de l'engagement des parties prenantes. Malgré la pandémie de COVID-19 et certaines limitations dans l'espace civique en général identifiées dans les évaluations d'ONG internationales sur la RDC, les trois collèges semblent participer activement à tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE et ils ont renouvelé leur représentation au sein du Groupe multipartite. Le collège de la société civile est très dynamique, il promeut un débat public solide et s'engage régulièrement auprès des parties prenantes issues de diverses organisations en dehors de celles qui participent directement au processus ITIE. La Validation n'a pas présenté d'éléments factuels indiquant l'existence de limitations importantes sur l'espace civique, qui auraient freiné l'engagement de la société civile dans tous les aspects du processus ITIE.

Toutefois, le Conseil d'administration est très préoccupé par l'impact des poursuites pénales à l'encontre des lanceurs d'alertes dont le travail touche au secteur extractif et à l'environnement d'engagement de la société civile dans le débat public sur la gouvernance des ressources naturelles. Le Conseil d'administration salue l'engagement de haut niveau du gouvernement de la RDC à revoir son système judiciaire et à envisager des réformes appropriées, tout en préservant l'indépendance du pouvoir judiciaire. Le Conseil d'administration prend également acte que le gouvernement envisage d'adopter une législation pour la protection des défenseurs des droits de l'homme et des lanceurs d'alertes. Le gouvernement est appelé à expliquer publiquement les circonstances de ces poursuites et à veiller au respect d'une procédure juridique régulière dans ces affaires. Le Groupe multipartite a la possibilité de renforcer davantage ses mécanismes de prise en compte d'un équilibre hommes-femmes dans la représentation des différents collèges, d'amélioration de la communication avec les parties prenantes au-delà du Groupe multipartite, en particulier celles de l'industrie, et de renforcement de la transparence des pratiques liées aux indemnités journalières. Lors de la pandémie de COVID-19, les trois collèges ont adapté leurs méthodes de communication et de coordination, ce qui leur a permis de maintenir une mise en œuvre de l'ITIE dynamique et de qualité. Dans le cadre de la demande généralisée d'informations sur le secteur extractif et du grand intérêt qu'elles suscitent, les parties prenantes engagées dans l'ITIE sont

considérées comme des sources d'informations de référence et des partenaires techniques fiables pour les parties prenantes, y compris les entités de l'État, les associations d'entreprises et les chercheurs.

Le Conseil d'administration a établi que la RDC aura jusqu'à la prochaine Validation, qui démarrera le 1^{er} janvier 2025, pour prendre les mesures correctives concernant la supervision exercée par le Groupe multipartite (Exigence 1.4), les octrois de contrats et de licences (Exigence 2.2), la propriété effective (Exigence 2.5), la participation de l'État (Exigence 2.6), les paiements directs infranationaux (Exigence 4.6), la désagrégation (Exigence 4.7), la fiabilité des données (Exigence 4.9), la répartition des revenus (Exigence 5.1), les dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1) et les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État (Exigence 6.2). Conformément à l'Article 6 de la Norme ITIE, s'il est estimé lors de la prochaine Validation que le pays n'a pas accompli de progrès en matière de participation des parties prenantes ou de transparence, il s'exposera à une suspension temporaire. Aux termes de la Norme ITIE, le Groupe multipartite de l'ITIE RDC peut demander une prorogation de cette échéance ou demander à ce que la Validation commence plus tôt que prévu.

Décision du Conseil d'administration à propos du Mali

Le Mali a obtenu un score global relativement faible (65,5 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Le score global est une moyenne des scores des trois composantes afférentes à l'engagement des parties prenantes, à la transparence, et aux résultats et à l'impact.

Le Conseil d'administration note que le Mali a atteint un score relativement faible (66 points) relativement à la composante de la transparence. Le Conseil d'administration salue le Mali pour avoir étendu le champ d'application de ses divulgations de données ITIE en vue d'inclure des informations sur les sous-traitants du secteur minier, le contenu local et les transferts infranationaux de revenus non extractifs, ainsi que sur les sujets présentant un grand intérêt public. Le Mali a établi sa mise en œuvre de l'ITIE en tant que registre public central d'informations sur l'exploitation minière industrielle à grande échelle. Toutefois, le Mali peut également utiliser sa mise en œuvre de l'ITIE pour s'attaquer à d'autres divulgations d'intérêt public telles que l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, le secteur informel, les liens entre l'exploitation minière et les troubles violents dans le pays, et la gestion des impacts environnementaux. Le Conseil d'administration appelle le Mali à renforcer son utilisation de la mise en œuvre de l'ITIE pour fournir un diagnostic public annuel des pratiques de gouvernance effectives du secteur extractif, notamment les octrois de droits extractifs, la divulgation des contrats et des licences dans le secteur extractif et les activités de prospection importantes. Le Conseil d'administration se félicite de l'établissement par le Mali d'un cadre juridique pour la divulgation publique des données sur la propriété effective et il encourage toutes les parties prenantes, en particulier le gouvernement, à mettre en œuvre rapidement ces dispositions juridiques dans la pratique.

Le Mali a obtenu un score relativement faible (60 points) relativement à l'engagement des parties prenantes. Le Conseil d'administration reconnaît que le Mali a cherché à soutenir sa supervision multipartite de l'ITIE au cours d'une période de changement politique et de forte insécurité, en pleine pandémie de COVID-19. Le Groupe multipartite a continué à se réunir régulièrement depuis la dernière Validation, bien que des tensions avec le dixième Coordonnateur national en 2020 et 2021 aient détourné une partie de l'attention accordée aux priorités du Mali dans la mise en œuvre de l'ITIE. Toutefois, les mécanismes de coordination de l'ensemble des collègues ne semblent pas être réguliers ou efficaces, que ce soit pour la société civile ou pour les entreprises. Le Conseil d'administration soulève d'importantes préoccupations au sujet des contraintes croissantes sur l'environnement de participation de la société civile au processus ITIE ces dernières années, y compris le débat public sur la gouvernance des ressources naturelles. Le Conseil d'administration se dit également inquiet concernant des allégations d'autocensure dans l'ensemble de la société civile relativement à des questions relevant de la gouvernance des ressources naturelles couvertes par l'ITIE, de crainte de mesures de répression du gouvernement, mais il reconnaît les efforts déployés après le début de la Validation, en particulier par la société civile, afin de montrer la capacité du pays à s'engager publiquement dans des questions sensibles. Le Conseil d'administration appelle à la poursuite de ces efforts, et le gouvernement et le Groupe multipartite sont fortement encouragés à mettre en œuvre rapidement les mesures correctives visant à promouvoir un environnement favorable à la participation des citoyens à la gouvernance du secteur extractif et à remédier aux violations du protocole de l'ITIE relatif à la participation de la société civile en matière de liberté d'expression.

Le Mali a obtenu un score modéré (70 points) concernant la composante des résultats et de l'impact. L'ITIE Mali a déployé d'importantes ressources pour analyser les résultats et l'impact de son travail et pour effectuer un autodiagnostic de ses activités de mise en œuvre et de communications. Le Conseil d'administration encourage le Mali à appliquer ces recommandations pour améliorer la contribution de l'ITIE au débat public, à la formulation de politiques et, en fin de compte, au renforcement des résultats et de l'impact. Toutes les parties prenantes participant à l'ITIE sont encouragées à renforcer leur engagement dans le suivi des recommandations de l'ITIE et dans la diffusion des conclusions des Rapports ITIE et des études thématiques connexes. Une meilleure harmonisation de la planification des travaux de l'ITIE Mali avec les priorités nationales pour le secteur extractif pourra également aider à assurer une mise en œuvre de l'ITIE desservant les objectifs généraux des trois collègues. Un point supplémentaire a été octroyé au Mali pour l'efficacité et la viabilité de la mise en œuvre de l'ITIE dans le pays.

Le Conseil d'administration a établi que le Mali aura jusqu'à la prochaine Validation, qui démarrera le 1^{er} octobre 2023, pour prendre les mesures correctives concernant l'engagement du gouvernement (Exigence 1.1), l'engagement de l'industrie (Exigence 1.2), l'engagement de la société civile (Exigence 1.3), la gouvernance du Groupe multipartite (Exigence 1.4), le plan de travail (Exigence 1.5), les octrois de contrats et de licences (Exigence 2.2), les contrats (Exigence 2.4), la propriété effective (Exigence 2.5), les données sur les

activités de prospection (Exigence 3.1), les données sur la production (Exigence 3.2), les données sur les exportations (Exigence 3.3), l'exhaustivité des divulgations (Exigence 4.1), la désagrégation (Exigence 4.7), la fiabilité des données (Exigence 4.9), les dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1), la contribution à l'économie (Exigence 6.3), le débat public (Exigence 7.1), le suivi des recommandations de l'ITIE (Exigence 7.3) et les résultats et l'impact (Exigence 7.4). Conformément à l'Article 6 de la Norme ITIE, s'il est estimé lors de la prochaine Validation que le pays n'a pas accompli de progrès relativement aux résultats et à l'impact, à l'engagement des parties prenantes ou à la transparence, il s'exposera à une suspension temporaire. Aux termes de la Norme ITIE, le Groupe multipartite du Mali peut demander une prorogation de ce délai ou encore demander que la Validation commence plus tôt que prévu. La décision complète du Conseil d'administration et un ensemble de mesures correctives sont disponibles [ici](#).

Annexe C – Liste des participants

Grey = not attending

Chair

Rt Hon. Helen CLARK

Implementing Countries

Ms Viktoriia GNATOVSKA, Director of Energy and Resource Efficiency Policy Formation Directorate, Ministry of Energy, Ukraine
Alt: TBC

Ms Awa Marie COLL-SECK, Minister of State, Senegal
Alt: Mr Samou SIDIBE, National Coordinator, Mali

Mr Sampe L. PURBA, Natural Resource Economics Advisor to the Minister of Energy and Mineral Resources, Indonesia
Alt: **Ms Valery Joy BRION**, Assistant Secretary, Department of Finance, Philippines

Mr Ian Chitumba MWIINGA, National Coordinator, EITI Secretariat, Zambia
Alt: **Ms Frances ALGHALI**, Minister of State, Office of the Vice-President, Sierra Leone

Ms Agnès Solange ONDIGUI OWONA, EITI National Coordinator, Ministry of Finance, Cameroon
Alt: **Mr Florent Michel OKOKO**, National Coordinator, EITI Secretariat, Republic of the Congo

Mr Sherwin LONG, National Coordinator, EITI Secretariat, Trinidad & Tobago
Alt: **Ms Fernanda ÁVILA**, Secretary of Mines, Ministry of Productive Development, Argentina

Supporting Countries

Mr Rinaldo JEANTY, Director General and Chief Inspector of Explosives, Lands and Minerals Sector, Natural Resources, Canada

Alt: **Mr Carl WATSON**, Director, Office of Policy Analysis & Public Diplomacy (ENR/EGA/PAPD), Bureau of Energy Resources, U.S. Department of State, USA

Mr François GAVE, Special Representative for Corporate Social Responsibility and the Social Dimension of Globalisation at the Ministry of Europe and Foreign Affairs, France

Alt: TBC

Ms Christine DETAILLE, Head of Unit Transitional Development and Governance, Ministry of Foreign Affairs, Foreign Trade and Development Cooperation, Belgium

Alt: **Ms Melissa SÄILÄ**, Programme Director, Taxation for Development Action, Unit for Development Finance and Private Sector Cooperation, Ministry of Foreign Affairs, Finland

Civil Society Organisations

Mr César GAMBOA, Executive Director, Derecho, Ambiente y Recursos naturales, Perú

Alt: **Mr Óscar PINEDA**, Senior Researcher, Project on Organizing, Development, Education and Research (PODER), Mexico

Mr Brice MACKOSSO, Secrétaire Permanent, Commission Justice et Paix, Republic of the Congo

Alt: **Mr Mtwalo MSONI**, Global Tax Advisor, ActionAid Nigeria

Ms Diana El KAISSY, Programme Director, The International Republican Institute (IRI), Lebanon
Alt: TBC

Mr Oleksiy ORLOVSKY, Programme Director, International Renaissance Foundation, Ukraine

Alt: **Ms Mariya LOBACHEVA**, Executive Director, Echo - Public Association, Kazakhstan

Mr Dani KAUFMANN, President Emeritus, natural Resource Governance Institute (NRGI)

Alt: **Mr Simon TAYLOR**, Co-founder and Director, Global Witness

Companies including Investors

Mr James NICHOLSON, Head of Corporate Responsibility, Trafigura Group

Alt: TBC

Mr Matt GOBUSH, Senior Advisor for Public and Government Affairs, Exxon Mobil Corporation

Alt: **Mr Mike ANDERSON**, Senior Vice President, Sustainability and External Affairs, Kosmos Energy

Mr Erik NÜRNBERG, Senior Legal Policy Adviser, Equinor

Alt: **Mr Stephen DOUGLAS**, Senior Adviser to the President, Exploration & Production, Total

Mr James ENSOR, Executive Director, BHP Billiton Foundation

Alt: **Mr Nick COTTS**, Vice-President, Sustainability and External Relation, Newmont Mining

Mr Alan McLEAN, Executive Vice President Taxation and Corporate Structure, Shell

International Limited

Alt: **Ms Ivanka MAMIC**, Vice President, Group Strategic Planning, BP

Mr Lawrence DECHAMBENOIT, Global Head of External Affairs, Rio Tinto

Alt: **Mr Richard MORGAN**, Head of Government Relations, Anglo American

Board Secretary

Mr Mark ROBINSON, Executive Director, EITI International Secretariat, Oslo

Observers

Mr Aksar ABDELKARIM, National Coordinator, Niger

Mr Didier AGBEMADON, National Coordinator, Togo

Mr Mohamed Lemine AHMEDOU, National Coordinator, Mauritania

Mr Aasmund ANDERSEN, Managing Director, Revenue Development Foundation

Ms Solveig ANDRESEN, Senior Advisor, Ministry of Foreign Affairs, Section for Energy, Environment and Food Security, Norway

Ms Laura ATIENZA, Head of Sector, Directorate-General for International Partnerships – DG INTPA, European Commission, Belgium

Ms Alena BAASCH, Policy Officer, Federal Ministry for Economic Affairs and Climate Action, Germany

Mr Mohammed Koroma BAIMBA, National Coordinator, Sierra Leone

Mr Joe BARDWELL, Campaigns Manager, Publish What You Pay (PWYP), UK

Ms Emma BEATTY, Director of Research, MineHutte Research Services, UK

Ms Ingvild BERGSKAUG, Senior Advisor, NORAD, Norway

Mr Jelle BEZEMER, EITI National Coordinator, Netherlands

Mr Jan BOLLMANN, Junior-Advisor, Extractives for Development, GIZ, Germany

Ms Kathryn CASSON, Chief Adviser, Civil Society and Outreach, Rio Tinto

Mr Nsama CIKWANKA, National Coordinator, Publish What You Pay (PWYP), Zambia

Ms Catherine CHILIMA, Acting National Coordinator, Malawi

Ms Edah CHIMYA, Executive Director, Zambia Alliance of Women, Zambia

Ms Isabel CHUVAMBE, National Coordinator, Mozambique

Ms Hannah CLAYTON, Transition Lead, BP

Ms Jackie CULLEN, Senior Legal Counsel, Social Responsibility, Shell Canada Services Limited, Canada

Ms Elda DA SILVA, National Coordinator, Timor Leste

Mr Manuel DE LEMOS, Directorate General, Timor Leste

Mr Sören DENGK, Head of Division, Energy, Raw Materials, Hydrogen, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), Germany

Ms Sophie DONSZELMANN, Senior Program Officer, The International Council on Mining and Metals Limited, ICMM

Mr Mamadou DIABY, National Coordinator, Guinea

Ms Marième DIAWARA, National Coordinator, Senegal

Mr Lars EKMAN, Senior Advisor, Climate & Environment, NORAD, Norway

Ms Ellen DUNBAR, Policy Analyst, Natural Resources and Governance, Global Affairs, Canada

Mr Alaa Mohie EL-DEEN, National Coordinator, Iraq

Mr Mustapha FALL, Legal Advisor, EITI Senegal

Mr Richard FOLLAND, Senior Policy and Government Affairs Adviser, Carbon Tracker, UK

Ms Mareike GÖHLER-ROBUS, Head of D-EITI Secretariat, Germany

Ms Lea GUERIN, EU Policy Consultant for NRG1 and PWYP, EU Changer, Brussels

Mr Marc-Olivier HERMAN, EU Policy Consultant for NRG1 and PWYP, EU Changer, Brussels

Ms Elena HILSACA, National Coordinator, Honduras

Mr Don HUBERT (PhD), President, Resources for Development Consulting, UK

Mr Isfandiyor IAZDONZODA, National Coordinator, Tajikistan

Ms Nina INAMAHORO, Operations Officer, Energy & Extractives, World Bank

Mr José JABALERA, National Coordinator, Mexico

Mr Onadja KANFIDO, National Coordinator, Burkina Faso

Mr Jean-Jacques KAYEMBE, National Coordinator, EITI, Democratic Republic of the Congo

Mr John KINUNO, Incoming MSAG Member, Office of the Attorney General, Tanzania

Mr Per LANDBERG, Senior Advisor, NORAD, Norway

Ms Annie LANSANA, Finance and Administrative Manager, SLEITI - Assistant to the SLEITI National Coordinator, Sierra Leone

Ms Jen Anderson LEWIS, Deputy, Programs, Anti-Corruption Task Force (ACTF), U.S. Agency for International Development (USAID), USA

Mr Bernardo LÓPEZ, National Coordinator, Guatemala

Mr Eastword MANLISES, National Coordinator, Philippines

Mr Thomas MASBOU, Policy Officer, Extractives Industry Governance, Ministry of Europe and Foreign Affairs, France

Mr Gustavo MEJÍA-RICART, National Coordinator, Dominican Republic

Ms Aubrey MENARD, Senior Policy Advisor, Extractive Industries Transparency, Oxfam America

Ms Mariam MGAYA, National Coordinator, Tanzania

Ms Pamela MORALES, National Coordinator, Argentina

Mr Christian MOUNZEO, Third Vice President of the Executive Committee, EITI National

Committee, Republic of the Congo

Mr Abdelkerim Hissein MOUSSA, Deputy National Coordinator, Chad

Ms Gloria MUGAMBE, Head of Secretariat, Uganda

Mr Daniel MULÉ, Policy Lead, Extractive Industries Tax and Transparency, Oxfam America

Mr Leonard MUSHANI, Acting Head of Secretariat, EITI, Malawi

Ms Emily NICKERSON, Senior Policy Advisor, Natural Resource Governance (NRCan), Canada

Mr Saul ONGARIA, National Coordinator, Uganda

Ms Léontine OYOUOMI, National Coordinator, Gabon

Ms Toril-Iren PEDERSEN, Assistant Director, Governance & Transparency, NORAD, Norway

Mr Sergio PIAZZARDI, Policy Officer, Directorate-General for International Partnerships – DG INTPA, Unit E2 – Micro-economic analysis, investment climate, private sector, trade and employment, European Commission, Belgium

Mr Sven Ulrich RENNER, EGPS Program Manager, World Bank, USA

Ms Oliva REYNOLDS, Director, Sustainability & ESG, Kosmos Energy

Mr Christopher RICE, Executive Vice President Tax, Shell International Limited

Ms Haley RICE, Consultant, Publish What You Pay (PWYP), UK

Mr Pierre SAADE, MENA Senior Regional Coordinator, Publish What You Pay (PWYP)

Mr Henry Pierre SARR, Embassy of Senegal, The Hague

Mr Luigi SAMPAOLO, Vice President, Projects and sustainability strategic relations, Sustainability Dept., Eni SpA, Italy

Mr Tim SCHLÖSSER, Head of Project, Extractives for Development (X4D), Extractives and Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Germany

Mr Yusuf Dauda SUMA, Large Scale Mining and Compliance Manager, National Minerals Agency - MSG Member, Sierra Leone

Mr Genci TERPO, National Coordinator, Albania

Mr Julien TINGUAIN, Technical Director, Côte d'Ivoire

Mr Donald TYOACHIMIN, Senior Director, EITI, Nigeria

Mr Jürg VOLLENWEIDER, Deputy Head, Macroeconomic Support Division, State Secretariat for Economic Affairs (SECO), Switzerland

Mr Jeffrey N YATES, National Coordinator, Liberia

Ms Mailes ZULU, Executive Director, Save Environment and People's Agency (SEPA), Zambia

EITI International Secretariat

Ms Chiugo AGHAJI, Country Officer – Francophone Africa

Ms Marie AH-LIME, Deputy Executive Assistant - Africa
Mr Bady Mamadou BALDÉ, Deputy Executive Director
Mr Nassim BENNANI KABCHI, Regional Director – Francophone Africa
Ms Natalia BEREZYUK, Administrative Officer– HR & Operations
Ms Christina BERGER, Senior Disclosure Manager
Mr Emmanuel Aguilar BURGOA, Country Officer – Latin America & the Caribbean
Mr Mark BURNETT, Europe and Policy Manager
Mr Espen FAUSKO-JOHANSEN, Finance Manager
Ms Auriane GRESILLON, Language & Administrative Officer – Francophone Africa
Ms Gisela GRANADO, Policy Director
Mr Andrew IRVINE, Legal and Corporate Engagement Director
Ms Joanne JONES, Communications Director
Ms Shemshat KASIMOVA, Procurement Manager & Programme Coordinator
Ms Lyidia KILPI, Director, Disclosure & Civil Society Engagement
Ms Leah KROGSUND, Office Manager & Board Support
Mr Gilbert MAKORE, Regional Director – Anglophone & Lusophone Africa
Mr Esteban MANTECA MELGAREJO, Country Manager – Latin America & the Caribbean
Ms Olesia NEKHOROSHKO, Country Officer - Eurasia
Ms Monica OSORIO, Administrative Officer – Asia and Latin America & the Caribbean
Mr Hugo PARET, Technical Officer
Mr Francisco PARIS, Director - Latin America & the Caribbean
Ms Jeanette REINERTSEN, HR & Operations Director
Ms Sandra ROJAS, Administrative Officer - Policy
Ms Olesia TOLOCHKO, Disclosure Manager (Interim)
Ms Oliana VALIGURA, Regional Director - Eurasia
Ms Nyasha VERA, Communication Officer – Opening Extractives
Mr Edwin WARDEN, Country Officer - Anglophone Africa
Mr Christopher WILSON, Senior Advisor - Evidence and Learning
Ms Anlaug ØSTBY, Executive Assistant & Communications Officer